JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

Pièces fugitives de Litérature choisie; de Poësie; de Traits d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités interessantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

JUILLET 1738.



A NEUCHATEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

MDCCXXXVIII

Avec Aprobation.



JOURNAL HELVETIQUE

JUILLET 1738.

REFLEXIONS

Sur quelques Pensées de Mr. "ASCAL & sur la Critique que Mr. DE VOLTAIRE en a faite dans ses * Lettres Philosophiques.



. A Critique est une Science dont il n'y a que le plus habiles qui atrapent le fin : Il semble tependant que ce soit l'afaire de tout le monde. Mais n'estce point que chacun s'imagi-

ne avoir asses d'Esprit pour n'en pas trouver dans les autres? De là les sots Critiques, les impertinens Critiques, les ignorans Critiques; de là cette multitude de Grimauds qui se

A 2 croient

Dans la XXV. Lettre.

Journal Helvetique

croient nés pour réformer l'Esprit & les manières de leurs Contemporains, & pour blâ-

mer tout ce qui ne leur apartient pas.

Jai vû les Réponses aux Lettres Philosophiques de Mr. de Voltaire. Le Critique ne ménage pas la Personne de cet Ecrivain, & je parirois que la jalousie, & la rivalité la lui ont fait entreprendre. Ce sont des passions, dont les bonnes Critiques ne doivent pas se ressentir. L'amour de la Vérité nous permet de combatre les sentimens d'autrui; mais il ne nous autorise pas à ataquer leur réputation qui est indépendante de leurs Ecrits.

Je crois que l'envie de faire voir de l'Esprit est une source de mauvaises Critiques. Il est étonnant que les Hommes prennent de si fausses mesures pour aquerir de la réputation. Si M. De V. eût retranché de ses Remarques tout ce qui n'est que pure subtilité, & que l'on pourroit apeler de son véritable nom pure chicane-

rie, il se seroit fait plus d'honneur.

Mr. PASCAL avoit dit: S'il y a un DIEU, il ne faut aimer que lui & non les Créatures.

Mr. De Voltaire dit: Il faut aimer tendrement, les Créatures; il faut aimer sa Patrie Ec.

Quand Mr. Pascal dit, qu'il ne faut aimer que Dieu, il l'entend de l'amour par excellence, qui par comparaison avec l'amour que nous devons avoir pour les Créatures, est le seul & parsait amour. Il y a un Dieu, dit-il dans dans la même Pensée, ne jouissons donc pas des Créatures. Ces termes ne jouissons pas, semblent expliquer la Pensée que l'on a censurée; car ils n'excluent pas un amour modéré, mais un trop grand atachement, un atachement à peu près semblable à celui des Impies, qui disoient, Il n'y a point de Dieu, jouissons des Créatures. Ibid. Or cet amour que ces Impies avoient pour les Créatures étoit immodéré, incompatible par consequent avec l'amour que nous devons avoir pour Dieu, & c'est cet amour que Mr. Pascal, ne veut pas que nous aions pour les Créatures. Tout ce qui nou incite, est-il dit dans le même endroit, à nous atacher à la Creature est mauvais, puis que cela nous empêche, ou de servir. Dieu si nous le connoissons, ou de le chercher si nous l'ignorons. Ce n'est donc encore un coup, que l'amour qui nous empêche de servir Dieu, ou de le chercher, qui est mauvais & non pas tout amour. Qui pourroit croire que Mr. Pascal eut voulu enseigner à un Enfant de n'aimer d'aucun amour ses Pere & Mére; à Pére & Mére de n'avoir aucune sorte de tendresse pour leurs Enfans; en un mot, à tout le monde, des Maximes directement contraires à cent Passages formels de l'Ecriture? C'est pourtant une pareille conséquence que Mr. De Voltaire à voulu tirer de la Pensée de Mr. Pascal.

Mr. Pascal disoit:

,, Le tems du prémier avénement de JESUS-A 3 , CHRIST , CHRIST est prédit, le tems du second ne l'est

Mr. De Voltaire dit :

, Le tems du secont avenement de Jesus-, (HRIST a été prédit encore plus clairement , que le prémier. Mr. Pascal avoit aparemnent , oublié ce que Jesus-Christ dit dans le , Ch. XXI. V. 10. Esc. de St. Luc. Ne , voila t il pas le second avenement prédit distinc-, tement?

Il me paroit que Mr De Voltaire a senti que les Passages qu'il cite ne prouvent pas bien ce qu'il veut prouver. Aussi se restreint il à dire dans son interrogation: Ne voila t-il pas le second avenement predit distinctement ? If ne dit plus le tems du second avenement. Son rajsonnement est un pur Sophisme de l'ignorance de la question, comme l'on dit dans l'Ecole. Autre chose est de dire, Le second avénement est prédit, & autre chose de dire, Le tems du second avenement est prédit. Le second avenement est bien prédit, mais le tems n'en est pas marqué, comme le tems du prémier l'étoit par les Septante semaines de DANIEL. Les Prophéties, dit Mr. Pascal, qui prédisent le teme, ne le prédisent que Maitre des Gentils & soufrant, & non dans les nues ni Juge. Et celles qui le r'présententent ainsi juseant les Nations & glorieux ne marquent point le tems. Preuve que Mr. Pascal ne nioit pas que le second avé-

Juiller 1738.

wement fût prédit, & preuve encore, qu'il n'a voit point oublié ce qui est dit au Ch. XXII. V. 10. &c. de S. Luc.

Mr. Pascal s'étoit ainsi exprimé:

,, Les plus anciens Legislateurs Grecs & Re-,, mains afant quelque lumière des Loix des Juifs, ,, en ont empruntê leurs principales Loix, ce qui ,, paroit par celles des Douze Tables & par les au-,, tres preuves que Joseph en donne.

Mr. De Voltaire, parle ainsi:

Il est très faux que les Grecs & les Romains mient pris des Loix des Juiss. Ce ne peut être dans les commencemens de leurs Républiques; car alors ils ne pouvoient connoître les Juiss. Ce ne peut être dans le tems de leur grandeur, car alors ils avoient pour ces Barbares, un mépris connu de toute la Terre.

Je suis étonné que Mr. De Voltaire ose, sans donner aucune preuve solide de son opinion, soûtenir avec hardiesse que celle de Mr. Pascal est très fausse. Je ne sai comment l'on peut dire du sentiment d'autrui, Qu'il est très saux sans en avoir une entière certitude, sans pouvoir la démontrer aux autres parsaitement. Une erreur ne sauroit avoir de sondement aparent que sur une autre erreur, aussi ne suis je pas surpris du raisonnement tout à fait sophistique de Mr. De Voltaire. Pour ne rien dire que des Romains; leur Etat n'a-t-il eu que

Journal Helvetique

R

que deux Epoques, celles de son commence ment & celle de sa Grandeur. Ne voïons nous pas dans les Créatures l'image des Républiques. De l'enfance elles ne passent pas à l'âge de maturité; il y a un âge entre deux, qui est celui de l'adolescence; arrivees à l'âge de maturité, bientôt après elles déclinent. Telle a été la fortune de la République de Rome. Prima ætas, di , Florus sub Regibus fuit prope ducentos quin maginta per annos . . . hac erit ejus infantia sequens à Bruto Collatinog, Consulibus, in appium Claudium, Quinet m Fulvium Consules ducentos quinquaginta annos patet....
ideo quis adolescentiam dixerit. Deinde ad Cæsarem Augustum ducenti anni, bic quasi quædam robusta maturitas. A Casare nostro in saculum nostrum haud multo minus anni ducenti, quibus inertia Casarum quasi consenuit atá, decoxit. Donc Mr. De Voltaire fait ici un Sophisme d'une imparfaite énumeration. Il devoit faire voir que son raisonnement est apliquable à tous les âges de la République. Mais quand il seroit vrai que les Komains ont eu de tout tems, pour ces Barbares, un mépris connu de toute la terre, il resteroit encore à démontrer que ce mépris étoit d'une nature à leur empecher de prendre aucune connoissance de leurs Loix. Croira t-on que Mr. De Voltaire refusat de lire un Livre où il sauroit de trouver les plus excellentes règles pour le Théatre, qui 14

le mettroient en état de surpasser, ou du moins d'égaler CORNEILLE & RACINE en ce qu'ils ont de plus parfait ? Croira-t-on qu'il ne le lût pas par la raison unique qu'il auroit pour son Auteur un mépris inconcevable?

Il est si peu faux que les Grecs & les Romains n'aient pas pris des Loix des Juis, qu'il paroit tout le contraire. Lycurgue & Solon, Législateurs, l'un des Lacédémoniens & l'autre des Athéniens , n'auront ils point recherché avec quelque foin dans leurs Voïages, les Loix & les Coutumes des Nations? Il y a bien de l'aparence qu'ils n'ont pas donné des Loix à seurs Républiques sans avoir consulté les Loix des Peuples étrangers. Lycurgue qui n'étoit forti de son Pais que dans le dessein d'établir par de sages Loix le bonheur de Lacedémone, fut curieux sans doute de rassembler cout ce qui pouvoit concourir à son Il passa d'abord en Crète, dit le R. P. Dom. Calmet. Hift. Univers. T. 1. p. 468. où les Loix sévéres de Minos & de Rhadamante étoient célèbres. De là il alla dans , l'Asie mineure, & enfin il passa en Egipte', , où il se flattoit de trouver plus de lumié-, res & de secours que par tout ailleurs. On , ne dit pas qu'il soit allé en Judée; mais il ,, y a quelque aparence qu'en étant si près, il , ne négligea pas de consulter les Prêtres Juiss, , & ce qui le persuade encore plus, c'est la , con-

10 JOURNAL HELVETIQUE

,, conformité des Loix de Lycurgue avec celles ,, de Moyse, & la créance où étoient les ,, Juiss & les Lacédémoniens qu'ils étoient ,, Fréres & sortis d'une même souche I. Mac-,, cab. XIV. V. 16. & 17. &c. Joseph. Ant.

Revenons aux Romains. L'on sait asses l'Ambassade qu'ils firent de trois personnes, quelque tems après l'expulsion des Rois. Posthumius, Sulpitius, & Manlius partirent d'ordre de la République de Rome pour la Grèce, afin de s'instruire de ses Loix & de ses Coutumes, pour qu'ensuite les Romains pussent faire un Code des Loix qui leur paroitroient les meilleures à l'état de leur République. Je ne saurois me mettre: dans l'Esprit, qu'ils n'aïent eu alors quelque connoissance des Loix des Juifs. La vue dans laquelle on les avoit députés & le raport que l'on remarque entre plusieurs de leurs Loix, avec celles de Moise, m'en convainquent. Je ne saurois croire non plus, n'en déplaise à Mr. De Voltaire, que les Romains aient eu dans le tems de leur grandeur, tant de mépris pour les Juifs. Les Alliances que ces deux Nations traitérent ensemble à diférentes fois me sont des preuves du contraire. La prémière se fit vers la fin du VI^{me.} Siècle dès la fondation de Rome, avec le Grand Prêtre Judas Machabée, qui députa à Rome Eupolémus, fils de Jean & Jason fils d'Elealeazar. Les Romains firent graver cette Alliance sur une Table de Bronze qui sut placée au Capitole, Joseph Anton. Liv. 12. c. 17. Voiez encore le Ch. 9. & 17. du 13. Liv. & le Ch. 17. du 14^{me} Liv. Je ne dirai pas combien ces Alliances surent avantageuses aux Juiss; je passe quelques conformités des Loix Mosai-

ques avec les Romaines.

La Loi du Talion étoit observée chez les Juifs. , Et quand quelqu'Homme aura fait , un outrage à son Prochain, on lui sera com-,, me il a fait. Fracture pour fracture, œil pour ,, œil, dent pour dent ; Lev. XXIV. v. 19. & ,, 20. Exod. XXI. v. 24 Deut. XIX. v. 21. Talionis mentionem fieri in XII. Tabulis ait Verrius, boc modo. Si membrum ruperit, ni cum eo pacit, talio; esto. Duod Tabul. Fragm. Il est fait mention, dit Verrius de la Loi du Talion dans les Loix des XII. Tables de cette maniére. Et quand quelqu'Homme aura rompu un Membre à son Prochain, à moins qu'il ne convienne avec lui, on lui fera comme il a fait. L'on ne sauroit rien conclure, ce me semble en faveur du sentiment de Mr. Pascal par la conformité que l'on voit dans les Loix de l'un & l'autre Peuple touchant l'homicide. Il est trop naturel de faire mourir celui qui ôte la vie de propos déliberé à son semblable, pour que l'on puisse regarder cette Loi de Rome, comme aiant été empruntée des Hébreux. Il n'en

2 JOURNAL HELVETIQUE

n'en est pas de même de celle-ci du 21. de l'Exode v. 15. qui dit. , Qui aura frapé son , Pére ou sa Mére sera puni de mort ,. Il ne paroit pas ici une si nécessaire liaison entre la peine & l'osense comme dans la Loi sur l'homicide, & cependant les Romains avoient une Loi toute pareille- Si Parentes puer verberit , ast oloe plorassint, parentes puer Diveis parentum sacer esto. Duod Tab. fragm. Si un Ensant frapoit Pére ou Mére, & que Pére ou Mére se mit à crier, l'Ensant sera dévoué aux Dieux de Pére ou de Mére, c. a. d. on le sera mourir.

Si Quadrupes pauperiem fecisse dicetur actio ex lege XII. Tabularum descendit, quæ lex voluit, aut dari id quod nocuit, id est id animal quod noxiam commist, aut astimationem noxia offerre.... Puta si equus calcitrosus calce percusserit, aut bos cornu petere solitus, petierit &c. si Quadrup. paup. fec. dic. pr. & S. 4. C'est à-dire. S'il arrivoit qu'un Animal à quatre pieds causat quelque dommage, l'on avoit action contre le Propriétaire par une Loi des XII. Tables qui le condannoit à rendre pour l'indemnité, l'Animal qui avoit causé le dommage, ou à ofrir la valeur du dommage ... Par. ex. si un Cheval qui rüe frapoit quelqu'un du pied, ou un Bœufacoutumé à fraper des cornes en frapoit quelqu'un &c. Cette Loi n'a-t-elle pas certaines conformités avec les passages que l'on lit dans le 21. Ch. de l'Exode, où il est parle du Bœuf qui frape

frape & de la réparation que l'on doit pour cela.

Chez les Juiss le Vol n'étoit pas puni de mort. Le Voleur étoit tenu à restituer pour un Bœuf, ou un Agneau ou un Chevreau volé, qu'il avoit ou tué ou, vendu cinq bœu's, ou cinq Agneaux, ou cinq Chevreaux: mais si ce qu'il avoit volé étoit encore en vie entre ses mains, il ne restituoit que le double. étoit permis de tuer un Voleur nocturne. Par les Loix des XII. Tables, il n'étoit pas permis non plus de tuer un Voleur de jour, à moins qu'il ne fut armé pour se désendre, mais il étoit bien permis de tuer un Voleur de nuit. Furem interdiu deprebensum, non aliter occidere lege XII. Tabularum permisit quam si se telo desendat I. 54. \$. 2. de surtis. Lex XII. Tabularum furtem noctu deprehensum occidere permittit I. 4. § I. H. ad. L Aquil. La peine du Vol n'a pas toûjours été la même chez les Romains, elle a plusieurs fois varié, n'éanmoins l'on peut remarquer que la restitution du double & du quadruple a été la peine la plus constante. Dans les commencemens de la République le Larcin non mani-feste étoit puni par la restitution du double. Aliis furtis omnibus quæ non manifesta appellantur pænam imposuerunt dupii. Aul. Gell lib. 11. c. 18. Quelque tems ensuite la peine du larcin maniseste, qui étoit corporelle, sut commuée

14 JOURNAL HELVETIQUE

muée à la restitution du quadruple Enfin dans le tems même qu'il étoit permis de poursuivre un Voleur criminellement, l'on pouvoit aussi, si on l'aimoit mieux, l'obliger à la restitution du double ou du quadruple. Meminisse oportebit, dit Ulpien l. 92. st. de Furt. nunc surtiplerumés, criminaliter agi ... non ideo tamen minus, si qui velit, poterit civiliter agere. Seratil toûjours très saux que les Romains n'aïent rien pris des Loix des Juiss? Il étoit désendu par les Loix de Moyse de dérober un Homme libre sous peine de mort, Exod. Ch. XXI. v. 16. La Loi Fabia désendoit la même chose sous même peine parmi les Romains. Cette consormité sera-t-elle donc un éset du hazard.

Il seroit aisé à qui voudroit rechercher avec quelque peu d'exactitude, de trouver plusieurs autres conformités des Loix Romaines aux Loix des Juiss; mais celles que je viens de raporter me paroissent susire, jointes aux vües que l'on doit naturellement suposer dans les anciens Legislateurs; pour faire voir qu'il est sort présumable au moins que les Romains eussent emprunté quelques unes de leurs Loix de celles des Juiss.

Je bornerai ici pour le coup, mes Reflexions, afin de ne pas abuser trop longtems de la com-

plaisance du Lecteur.

Y..... J. G. P. J. U. D. SECO N-



SECONDE LETTRE*

A Mr. MEURON, Conseiller d'Etat & Commissaire Général de S. M. le ROIDE PRUS-SE sur la Philosophie de Mr. le Baron DE LEIBNITZ.

Monsieur,

Es Hommes auroient sait certainement de grands progrès dans la connoissance de la Vérité, s'ils s'étoient toûjours apliqués à la rechercher d'une manière convenable. On se plaint à tort des bornes étroites de l'Esprit humain, & de l'obscurité impénétrable des secrets de la Nature. DIEU aïant sait l'Escrit pour connoitre, & la Nature pour être connue; c'est manquer de gratitude, envers le Créateur de se plaindre, lors qu'il s'agis d'emploier comme il saut, les Lumières qu'on a pour aquerir celles qu'on n'a pas encore.

a pour aquerir celles qu'on n'a pas encore. Il a plû à la Sagesse suprème de communiquer à l'Entendement humain deux Flambeaux pour éclairer sa Raison dans la recherche de la Vérité. Le prémier Flambeau est le grand PRINCIPE de la contradiction, ou de l'identité; c'est-à-dire que toute énonciation ne sauroit être vraïe & sausse en même tems; & qu'ainsi

T Voiés la leze. Mere. de Moi p. 393.

qua'insi A. est A, & ne sauroit être non A.Le se. cond Flambeau, est celui du grand PRINCI-PE du besoin d'une RAISON sufisante, pour qu'une chose existe, qu'un Evenement arrive,

qu'une Vérité ait lieu.

Tout ce qu'il y a jamais eu de Logiciens, de Métaphisiciens & de Mathématiciens au Monde, ont mis en usage le Principe de la contradiction, dans toutes les Vérités éternelles ou absolües, comme on les apelle, parce que fondées sur une seule détermination possible, leur contraire est par cela même impossible, c'est-à-dire qu'il n'est pas même l'objet d'aucune intelligence, soit bornée, soit infinie. Ainsi, par exemple, deux ne sauroient jamais être quatre, ni deux fois deux ne peuvent jamais être six, ni le jour d'hier ne peut être celui de demain; car ces choses seroient & ne seroient pas en même tems, ce qui implique contradiction. Du reste ce Principe est d'une telle évidence, que les Entans même de trois ou quatre ans le comprennent, pourvû qu'ils entendent la signification des termes. Et c'est en faisant l'expérience de ce grand Principe sur l'Esprit de quelques Enfans que Socrate avoit crû, après les avoir fait répondre sur des Verités de Géométrie qu'ils ignoroient entiérement, que l'Ame avoit naturellement la Reminiscence de ce qu'elle avoit apris dans une autre vie, ou que c'étoit une preuve de son Immortalité. Tous

Tous les Philosophes ont aussi, plus ou moins souvent, emploié l'autre grand PRIN-CIPE d'une Raison sufisante, dans l'examen des Vérites contingences, parce que n'étant pas absolument déterminables d'une seule façon, mais de plusieurs également possibles, il doit y avoir toûjours une Raison sufisante pour quoi elles sont déterminées plûtôt d'une façon que Cependant ce Principe trop d'une autre. souvent negligé, a été tiré heureusement de Poubli par Mr. de Leibnitz, dans la discution de plusieurs Verités importantes. Et comme ce Grand Homme l'avoit prédit, la Métaphisique, qui fournit à l'entendememt les Principes de toutes les autres Sciences, est devenue réelle & demontrable entre les mains du célèbre Mr. WOLFIUS de Marbourg, à la faveur des grands Principes dont je viens de faire mention.

On ne manque donc pas de moïens pour découvrir les Verités de Logique, de Métaphisique, de Morale & quant à celle qui dépendent de Mathématiques, de la Mécanique & de la Fhisique, l'on y fait tous les jours de nouveaux progrès, depuis qu'il a plû à la Divine Providence de susciter plusieurs Grands Hommes, dans toutes les parties de l'Europe. Le Calcul diférentiel & la Dinamique, peu connüe encore de Mr. de Leibnitz, que Messieurs Bernoulli ont poussé jusqu'à présent beaucoup plus loin Bu'au-

qu'aucun autre Savant, ont donné une nouvelle face aux Mathématiques Mixtes, c'est-à dire à la Géométrie sublime, jointe à la Mécanique. Et la Philosophie expérimentale a été cultivée avec tant de soin, depuis Galilée, que l'on a ateint la certitude dans l'explication de la plus grande partie de la Phisque ou des Phénoménes de la Nature. Les noms seuls des Homme célèbres, qui ont contribué à la persection de cette Science, par leurs Observations, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne & en Hollande, aussi bien qu'en Suisse & dans le Nord, rempliroient un Volume. Tous ceux qui ont quelque teinture de la Philosophie moderne ne peuvent l'ignorer.

Enfin il n'est pas jusques à la Critique, & à la Chronologie, qui ne se ressentent de l'éxactitude que l'étude de la bonne Logique & des Mathématiques a introduit dans toutes

les Sciences.

Il est vrai, Monsieur, qu'on a besoin encore de recourir à des Hipothèses, en atendant que l'on ait des l'émonstrations, s'il est possible, sur quelques sujets particuliers. Tel est celui qui concerne l'explication de l'Union de l'Ame avec le Corps. Mais avant que d'entrer dans aucun détail là dessus, sousrés que je revienne à l'Article de la Liberté. Il est asses important pour mériter d'être éclairci.

J'espére que toutes les Personnes déprévenües

nues auront rendu justice à Mr. de Leibnitz. & reconnu aisement que ce grand Homme, n'étoit rien moins que Fataliste, dans l'idée qu'il a proposé de la Liberté humaine. Il a évité deux Ecueils où quantité de Savans proposé ont donné. Le prémier est celui, de ceux qui anéantissent la Contingence, en confondant la Nécessité morale ou hipothétique avec la Nécesstė absoluë, & qui n'y admettent au fonds qu'une diférence de nom, ainsi qu'ont fait Hobbes, Spinosa, & Collins dans ses Recherches sur la Liberté. L'autre Ecueil que Mr. de Leibnitz a évité, est celui des Savans qui pour mieux soutenir, à leur avis, la Contingence, confondent, mal à propos, l'exercica du Powvoir, que l'Homme a de se déterminer, avec ce Pouvoir même, ainsi que Mr. De Crousaz le fait, après Mr. Clarke & beaucoup d'autres. De là vient l'idée chimérique que ces Messieurs se sont forgé de la liberté, comme si c'étoit un Pouvoir de se déterminer indépendamment de toute raison & de tout motif, ou comme, si l'Homme, pour agir librement, ne devoit faire absolument, aucun usage de son intelligence.

L'Ame de l'Homme a, selon Mr. de Leibnitz, véritablement le Pouvoir de se déterminer elle-même. C'est une saculté qu'elle a reçû de son Créateur. Ce ne sont donc ni les raisons, ni les motiss que l'entendement humain aperçoit dans la répresentation des objets à choisir & des partis à prendre, les seuls sujets sur quoi la Liberté ait lieu (car elle n'agit pas sur le neant); ce ne sont donc, dis-je, ni ces raisons ni ces motiss, qui donnent à l'Ame le pouvoir de se déterminer. En ce sens l'Ame a ce pouvoir indépendamment de toute raison & de tout motif humain, mais elle ne l'éxerce jamais indépendamment de l'un ou de l'autre.

Mr. De Crousaz cite dans les Ouvrages, où il a eu ocasion de parler de la Liberté, quelques éxemples, dans lesquels il croit voir, cette faculté agissant sans aucune raison & sans aucun motif. Je vais raporter ce que ce Savant dit là dessus, dans son Examen du Pyrrhonisme, au Chapitre de la Liberté *. Quand pour me donner le plaisir de faire usage de ma Liberté, dit il, je lève le bras droit, & je baisse le gauche, j'ouvre une main, & je ferme Pautre, qui est ce qui me détermine à l'un ou l'autre de ces choix? Moi-même uniquement. Je veux fermer la gauche, & pourquoi plûtôt que la droite? Parce que je le veux. La Volonté ne seroit pas Volonté si elle n'étoit pas Maitresse d'elle-même. Ainsi encore, continue Mr. De Crousaz, lors qu'on a jetté des Pistoles dans une Bourse & qu'on m'ordonne de dire si leur nombre est pair ou impair, à condition que si je rencontre juste, elles seront pour moi. Je vois bien au'il

qu'il est de mon intérêt de parler; mais je ne sais que dire; aucune lumière ni aucune inclination. ne me fait pencher pour l'un plûtôt que pour l'autre des deux mots, sur lesquels mon choix va tomber, & quand je dis Pair, par exemple, plutôt qu'Impair, c'est par un éset de mon choix, je le veux ainsi, c'est toute la raison que j'en puis dire; des raisons me déterminent à parler plûtôs qu'à me taire, mais aucune ne me détermine à dire Pair plûtôt qu'Impair.

Il faut avoir une envie extrème d'établie un Paradoxe aussi insoutenable, que l'est celui du Pouvoir d'agir & de ne pas agir indépendamment de toute raison & de tout motif, pour citer en preuve des exemples tels que ceux - là. Mr. De Crousaz me permettra de dire, que par un éset de ses préjugés, il prend le change, & donne aussi ocasion à ses Lecteurs de le prendre. En éset, ce Savant Homme ne prend pas garde, qu'il indique lui même la Raison pourquoi il lève le bras droit & baisse le gauche, pourquoi il ouvre une main & ferme l'autre, pourquoi il ferme la gauche plûtôt que la droite : C'est précisément pour se donner le plaisir de faire usage de sa liberté. Voila certainement la vraie raison sufisante des diverses déterminations de la volonté dans le cas dont il s'agit. Mais Mr. De Crousaz aiant fait abstration de l'acte de l'Entendement, dans le but qu'il se proposoit Вa de

de se donner le plaisir de faire usage de sa LL berté, ou l'aiant consondu avec la Volonté qui l'éxécute, il ne s'est pas aperçu que la même raison ou le même motif tombe également sur les divers mouvemens des bras ou des mains; mouvemens parfaitement indiférens en eux mêmes, par raport au dessein de montrer sa Liberté, puisque lequel de ces mouvemens que vous fassiez, c'est absolument la meme chose. Vous voiez par là, Monsieur, la raison pourquoi j'ai dit à la fin de ma Lettre précédente, que Mr. De Crousaz fait ordinairement abstraction de l'acte plus ou moins leger de l'entendement, qui est toùiours joint à la volonte Sc. * Au reste ce n'est que fort improprement qu'il parle de Choise entre des mouvemens parsaitement équiva-lens. C'est, à mon avis, abuser visiblement des termes, car il n'y a point de Choix pro-prement dit quand il s'agit d'actions équivalentes, ou d'objets qu'on supose parfaitement semblables. C'est par exemple, comme si l'on présentoit à un Homme deux Oeuss, ou cent si vous voulés, égaux en grosseur & en qualité, dont il dût en prendre un. Il lui est indisérent dans ce cas lequel il prenne, parce qu'il ne s'agit plus de choisir; mais de prendre: C'est comme si vous ne lui en présentiez qu'un seul; car d'en presenter deux OU.

[#] Journal de Mai 1738. p. 419.

ou cent, ce seroit Agendo nibil agere, agir sans agir, ou faire une action qui n'aboutit à rien.

Quant à l'autre exemple pris de la Bourse où l'on a jetté des Pistoles. Mr. De Crousaz y fait encore abstraction de la raison présomptive qui incline la volonté à se déterminer pour deviner le nombre Pair plûtôt que l'Impair. Vous avez donc dit Pair plûtôt qu'Impair, parce que vous l'avez voulu, & vous l'avez voulu parce que vous avez présumé, ou conjecturé, qu'il étoit convenable de prononcer ce mot pour gagner les Pistoles. Tant qu'il plaira à Mr. De Crousaz de confondre l'entendement avec la volonté, & de supofer du choix, où il n'y en a point, il lui sera facile de soutenir des Paradoxes mal sondés ou des Chimères, comme Mr. De Leibnitz les apelle. Rendons pourtant justice à Mr. De Crousaz: Ce Professeur célèbre ne s'en tient pas toûjours à de telles idées incomplettes, à de pareilles supositions arbitraires. Il revient quelquefois au vrai sur ces Matiéres, & parle souvent, dans son Examen du Pirhonisme, à peu près comme Mr. De Leibnitz. Voici un endroit remarquable de l'Article XLIV. de la Section XIII. qui roule sur la Providence * Il est rélatif en quelque manière à l'endroit cité ci dessus.

B 4 Quand

*Page 567. col. B. p. 568. col. A.

24 JOURNAL HELVETIQUE

Quand on pose que l'Homme est libre, dit Mr. De Crousaz , & qu'il se determine luimême, on ne prétend pas, que ses Choix & que la liberté de ses Déterm'nations soient toujours dans des cas semblab'es à celui où il se trouve quand il dit Pair ou Impair, sans avoir aucune raison qui le détermine à prononcer un de ces mots plûtôt que l'autre; des cas de cette nature sont rares. Pour l'ordinaire quelques sentimens agréables sollicitent un Homme à se déterminer pour les Objets qui les font naître. Des Idées 🚭 des Raisonnemens sont encore le même éset, il réfléchit & il comprend qu'un tel & un tel Parti lui seroit avantageux, qu'un autre lui seroit nuisible. Il se determine donc du côte où il se promet le plus d'agrément, ou le plus d'utilité; Mais il ne faut pas s'imaginer que ces déterminations se fassent nécessairement, & que tout ce qu'elles peuvent avoir de libre se reduise à ce qu'elles. ne naissent pas malgré qu'on en ait : Mais elles sont encore tres - volontaires & tres-libres, parce que quand l'Homme se détermine ensuite de quelque sentiment agréable, ou ensuite de quelque idée ou de quelque canclusion intéressante, il pouvoit diferer de prendre ce parti, se consulter, & chercher s'il ne pourroit point encore se présenter quelque chose de meilleur, & si quelques inconveniens, auxquels il ne s'est pas donne le loisir de penser, ne pourroient pas balancer les avantages en vue desquels il se détermine.

Je me trompe fort, si tous ceux à qui la lecture de la Théodicée est familière, ne trouvent que ce Langage de Mr. De Croufaz est tellement conforme à celui de Mr. De Leibnitz, que l'on ne peut s'empêcher de juger qu'au fonds ces deux grands Hommes pensent absolument de même sur l'Article de la liberté, comme je l'ai infinué sur la fin de ma précédente. En éfet on voit dans le Passage de Mr. De Crausaz, que je viens de raporter. les trois caractères essentiels à la Liberté, suivant Mr. de Leibnitz *: 10. L'Ame de la Liberté, ou l'Intelligence, qui répresente l'objet, qui réflèchit sur le parti à prendre, & qui par là sollicite l'Homme à se déterminer, 20. Le Corps de la Liberté ou la Spontaneite, c'est-à-dire l'acte propre de la Volonte qui se détermine d'elle-même: 3°. La Baze de la Liberté, ou la Contingence, qui exclut toute absolue nécessité, de la détermination de la volonté, parce que, comme Mr. De Crousaz le remarque fort judicieusement dans l'Article cité, l'Homme peut diferer de pren-dre un parti, & voir si quelques inconvéniens, ne pourroient pas balancer les avantages en vuo desquels il se détermine : C'est en un mot parce que de quelque façon qu'un Homme se determine, il pouvoit se déterminer autrement.

Voilà donc un parfait acord entre Mrs. De

Voiez Journal de Mai p. 416.

26 JOURNAL HELVETIQUE

Crousaz & de Leibnitz, sur la Liberté, au moins quant au sonds. Mais si cela est, d'où vient, me direz vous, Monsieur, que Mr. De Crousaz, semble avoir des idées sur ce sujet trés oposées à celles de Mr. de Leibnitz, & qu'il s'exprime, comme si la Liberté de l'Homme consistoit à agir indépendamment de toute raison & de tout motif? J'ai déja dit ci - dessus pourquoi Mr. De Crousaz a donné dans cette extrémité. J'ajoûte que ça été par un zèle louable, pour s'oposer aux Chicaneurs, qui par une haine injuste contre la Religion. sont ravis de confondre les idées, & de réduire l'Homme à la vile condition des Brutes. Car comme la Spontaneité, c'est-à dire, le Mouvement propre des Animaux, répond, sans aucun Acte volontaire ou réflèchi, à la simple réprésentation des Objets; ces Ennemis de la Religion prétendent aussi réduire les déterminations volontaires ou libres de l'Homme, simplement, en ce qu'elles ne se font pas, malgre qu'il en ait. Cependant Mr. De Crousauroit pû, sans préjudicier à son zéle, combatre les Ennemis de la Réligion, sans avoir recours à une idée peu convenable de la Liberté, puis qu'il est obligé lui-même de re-venir à celle de Mr. de Leibnitz, lors qu'il s'agit des déterminations de la Volonté, qui roulent sur des Objets non indiférens, ou sur le choix entre divers partis assez interessans, pour

pour mériter une atention particulière de l'Entendement. Poussons l'équité plus loin & dissons, que les éxemples que Mr. De Crousaz emploie, pris du plaisir de mouvoir le bras, de fermer la Main & de dire Pair ou Impair, avec le petit correctif que j'y ai ajoûté, sont les plus propres à faire apercevoir aux moins intelligens en quoi la Liberté consiste.

Quoi qu'il en soit, la Liberté consiste certainement dans le pouvoir que l'Homme a de se déterminer soi même; c'est un Don de Dieu, ainsi que je l'ai déja remarqué. C'est encore une Faculté de l'Ame humaine, laquelle s'éxerce comme les autres Facultés, plûtôt ou plus tard dans les Enfans, selon une infinité de circonstances, qu'il seroit assés dificile de déterminer. Il est néanmoins certain que, si l'on se donnoit la peine d'observer, avec une atention scrupuleuse, tout ce qui se passe dans les opérations de l'Ame des Enfans, depuis la naissance jusques à six ou sept ans, dans les uns, & jusques à dix ou douze, dans les autres, on découvriroit sûrement la raison des diférentes déterminations de la Volonté des uns vers le mal, & des autres vers le bien, ou dans la plûpart, tantôt du côté du bien, & tantôt du côté du mal.

Si tout ce que j'ai dit jusques ici est vrai, pourquoi Mr. De Crousaz se déclare-t-il si vivement contre Mr. de Leibnitz, dans son Exa-

men de l'Essai de Mr. Pope sur l'Homme? Pour quoi Mr. Rooues a-t-il fourni à Mrs. les Editeurs du Mercure Suisse deux Lettres fort amples contre un des Articles du Sistème de ce Philosophe? Je ne puis ni ne dois l'atribuer qu'à quelque préjugé, dont les plus Savans & les plus habiles, ne sont pas toujours exemts. Mr. De Crousaz croit voir le Fatalisme le plus insense dans l'Harmonie - préetablie, & dans l'Harmonie universelle, soit dans l'idée du meilleur des Mondes, que Dieu a choisi. Et Mr. Roques trouve aussi que l'Harmonie - pré-établie mène à la fatalité & transforme l'Homme en Machine.

En voilà assez, Monsieur, pour entrainer une infinité de Lecteurs peu au fait sur de telles Matiéres. Ces deux Hommes célèbres s'y sont même pris de manière, à s'atirer les sufrages du grand nombre, puisque le prémier déclame beaucoup & raisonne peu, & que quoique le second raisonne d'avantage dans ses deux Lettres, il est visible que la Déclamation en remplit la meilleure partie : D'où il paroit, que ces deux Auteurs ont une grande complaisance pour ce genre d'Eloquence. Ces Messieurs ont eu sans doute leurs raisons. pour s'être énoncés comme ils ont fait. Un trop grand zèle y a peut-être eu quelque part : Mais comme cela est étranger au fonds de la Question, je ne m'v arrêterai point. Re-

Remarquons - je vous prie à cette ocasion, qu'il seroit à souhaiter que les Savans, sur tout les Théologiens, se donnassent la peine. lors qu'il s'agit d'Hipothèses ou de Sistèmes philosophiques, de montrer d'abord par des raisons évidentes, que les Philosophes se sont trompés, & que leurs Hipothèles ou leurs Sistèmes sont absurdes, monstrueux, impies: Par là ils contenteroient les Esprits qui ne se païent pas de mots: Après quoi ces Savans & ces Theologiens pourroient, s'ils le jugeoient à propos, déclamer contre les conséquences. l'ajoûterai même qu'il n'est pas toûjours convenable de déclamer ainsi contre des conséguences, quoi que bien tirées si l'on veut, parce que cette façon de combatre un Sistème, renferme toûjours quelque chose d'odieux, contre ceux qui en sont les Auteurs, & contre ceux qui y adhérent, quoique souvent les uns & les autres nient ou n'admettent pas ces mauvailes conséquences, qu'ils ont en horreur. C'est au reste, comme tout le monde le sait à cette mauvaise méthode de disputer, par les conséquences, que sont dues toutes les divisions scandaleuses, qui ont règné de tout tems entre les Chrétiens.

Les deux Savans Antagonistes de Mr. de Leibnitz, n'ont ils donc point prouvé que le Sistème de ce Philosophe est absurde, monstrueux

monstrueux impie? J'avoue que l'Illustre Mr. De Crousaz, trop persuadé de son autorité dans la République des Lettres, n'a pas crû nécessaire, de se donner la peine de prouver tout cela. Deux mots lui ont sufi, dans tous les endroits de ses Ouvrages, où il a trouvé à propos de se déclarer contre Mr. de Leibnitz. Le seul Examen de l'Essai de Mr. Pope (sans recourir à sa Logique, à son Traité de Mente humana, & à l'Examen du Pyrrhonisme) est un témoin irréprochable, du peu de soin que ce Savant s'est donné à cet égard, quoi que ce soit dans ce Livre qu'il auroit dû aporter les plus fortes preuves directes contre le Système du Philosophe Allemand, pour montrer, qu'il va de pair avec celui du Poete Anglois, & qu'étant absolument le même, comme il le prétend, il étoit fondé à ataquer le Sistème du prémier, en faisant semblant d'en vouloir à celui du second. Je n'en dis pas d'avantage à présent, parce que je me réserve de prouver, dans une autre Lettre, que le célèbre Professeur de Lausanne a eu tort de confondre un Désenseur de la Réligion avec un de fes Ennemis.

Quant à Mr. Roques, les deux Lettres de cet habite Théologien, ne contiendroient elles pas des preuves solides que l'Harmonie préétablie de Mr. de Leibnitz mène nécessairement à des conséquences extravagantes & impies? C'est ce

que l'Auteur prétend. Nous examinerons avec toute l'équité & l'impartialité possibles, si les prétentions de ce Savant sont bien ou mal fondées: Pour y procéder avec quelqu'ordre, il convient d'abord de faire précéder quelques Observations générales.

10. Que l'Harmonie préétablie est une Hipothèse Philosophique, ou une suposition ingénieuse, pour expliquer un fait, dont tous ceux qui admettent une diférence essentielle entre l'Ame & le Corps, sont convaincus; c'est à dire qu'il y a une union & un commerce réciproque entre ces

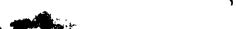
deux sujets.

20. Que toute Hipothèse philosophique, qui sert à expliquer quelque fait dificile à entendre, peut être admise, pourvu qu'elle ne renserme aucune contradiction réelle, en atendant que l'ou uit trouvé une Démonstration sur le sujet dont il s'agit.

30. Que lors qu'il se présente plusieurs Hipothèses sur un même sujet, il convient de se déclarer sans prévention, pour celle qui paroit donner les meilleures raisons de tout ce qu'on remarque, dans l'objet particulier proposé à la recher-

che des Philosophes.

40. Qu'afin qu'une Hipothèse soit non sculement recevable, mais aussi préférée, il faut qu'elle soit fondée sur la connoissance la plus éxacte que l'on puisse avoir de la Nature des choses qui concourent à l'expliquer.



22 JOURNAL HELVETIQUE

50. Que dans l'examen d'une Hipothèse philosophique, il ne faut pas faire trop d'atention aux préjugés du Vulgaire, non plus qu'à ceux des Savans peu au fait des Matières, qui établissent ces sortes d'Hipothèses, surtout s'ils ont donné des marques de leur penchant à la vétille.

60. Que comme diverses Hipothèses peuvent être à peu près équivalentes, pour expliquer certains Phénomènes de la Nature, les Philosophes peuvent choisir comme ils le jugent à propos; mais seur choix ne doit pas les engager à maltraiter ceux qui se croient obligés de suivre une Hipothèse diférente. Cela doit surtout avoir lieu, quand ces Hipothèses n'interessent ni l'honneur, ni le salut.

70. Enfin il me paroit que quand un Philosophe à choisi une Hipothèse, & qu'il veut la défendre, ou ataquer celles des autres, il doit le faire avec modération, & se servir de raisons ti-

rées du sujet même.

Ces Observations generales sur les Hipothèses philosophiques vous paroîtront, sans doute, Monsieur, très propre à disculper les Philosophes, de la témérité, dont Mr. Roques les acuse à la fin de sa seconde Lettre? Ils le seront ésectivement, s'ils ont suivi des Règles aussi convenables, en établissant leurs Hipothèses, ou leurs Sistèmes, ainsi qu'on les apelle dans un sens un peu étendu, parce que



que, comme je l'ai déja remarqué, une Hypothese Philosophique tient lieu de Système, jusques à ce que l'on ait des Démonstrations. Cet usage des Hipotheses en Philosophie, est d'autat plus raisonnable, qu'il est très dificile de rouverde certaines Démonstr. qui puissent satisfaire tous les Esprits.

Permettez, Monsieur, que je cite un éxemple qu'aucun Savant n'ignore. Il est pris de I'Astronomie, & convient parfaitement bien ici, parce que cet Article de la Philosophie peut & doit être mis en parallele avec celui qui concerne l'Union de l'Ame avec le Corps. En éset les Philosophes ont formé trois Hypotheses principales, pour expliquer les Phénomenes de l'Altronomie. La plus ancienne Hipothèse est me expliquoit tous les mouvemens des Astres & des Planetes, à l'aide de quelques grands Cercles solides, qu'il apelloit Cieux Cristalins, & par le secours de quelques autres moindres Cercles pour les mouvemens des Planetes, qu'il nommoit des Epicicles, en suposant que la Terre est immobile au centre du Monde. Copernic, Auteur de la seconde Hipothèse, a tout expliqué d'une manière très simple, en suposant seulemét que le Soleil ocupe le Centre, & que la Terre est placée dan le lieu que Ptolemée, & qu'Aristote avat lui, assignoit au Soleil. Ty-cho, Inventeur de la troisiéme Hipothèse, en donant beaucoup aux préjugés des Sectateurs d'Aristote & de Ptolemée, & en admettant quelques decouvertes sur Venus,

Journal Helvetique

& Mercure, faites par le moien du Telescope, après la mort de Copernic, a suposé deux Centres, & a laissé la Terre en possession de son ancienne place au milieu du Monde, comme Centre général, & a donné le Soleil pour Centre particulier au mouvement des deux Pla-

netes que je viens de nommer.

Il n'est pas nécessaire de comparer ici ces trois Hypothèles Astronomiques; cela a été fait amplement il y a longtems, par les Savans du der-nier Siècle. Je remarquerai seulement, qu'on interessa fortement la Réligion, dans les disputes qu'excita l'Hipothèse de Copernic, comme on l'y interesse à présent à l'égard de celle de Mr. de Leibnitz, sur l'Union de l'Ame avec le Corps. Mais l'Hipothèse de Copernic un peu rectifiée par les Modernes, a enfin gagné la pluralité des sufrages, malgré toutes les opositions qu'elle a eu à surmonter; de sorte que les Savans d'Italie & de France même, qui n'osent, par respect pour l'Eglise Romaine, l'admettre comme Système, quoi que confirmé par toutes les découvertes postérieures, l'admettent au moins, comme une Hypothèse probable & la plus propre, pour l'explication des Phénomènes. Jugez, Monsieur, par cet éxemple, où nous en serions par raport à la connoissance des mouvemens admirables des Corps célestes, si l'on avoit atribué ces Hypothèses Astronomiques à la témerité des foibles Mortels, & que l'on eut atendu, pour être mieux instruits, comme Mr. Ro.

Roques paroit l'infinuer à l'égard des Hypothèses qui cocernent l'Union de l'Ame& du Corps, d'ètre admis en la présence imédiate de l'Adorable Créateur de l'Univers. Je rens justice à l'excellent Mr. Roques, il a oublié en cet endroit le l'hilosophe, & ne s'est souvenu que du Théologien.

Il est certain que toutes les connoissances les plus parfaites de la Nature & de la Grace, sont reservées pour la vie à venir. Mais s'il faut atendre jusques alors à être, non pas pleinement, mais sufisamment instruit, rien ne conviendra mieux, que d'abandonner absolument l'étude de toutes les Sciences, ainsi que quelques Mistiques ont conseillé de le faire. Je ne crois pas néanmoins, que Mr. Roques soit de cet avis, lui qui se déclare par provision, pour le Système Cartésien, à l'égard des Causes ocasionnelles. Je voudrois cependant que des Savans tels que lui & Mr. Guisi, dont j'honore avec plaisir le mérite, & admire le savoir & la pénétration, ne sussent pas si faciles à nous renvoier à des idées absolument inconnuës, lors qu'il s'agit, déclaircir des sujets dificiles, ou épineux. C'est rendre, à mon avis, un très mauvais ofice à la Vérité, qui devient par là, non seulement problematique, mais comme impossible à trouver.

C'est une chose bien mortisiante, de voir, que des Hommes d'un mérite distingué sournissent quelque sois, sans y penser, dans des sujets qui peuvent interesser, directement ou indirectement la Réligion, des moiens à ses

C 2 En-

Ennemis, qui sont toûjours à l'asût pour celas d'en énerver la force. Je suis persuadé, que si les Savans dont je viens de faire mention, s'étoient voulu donner la peine de lire & de méditer tout ce que Mr. de Leibnitz a dit sur son Système, ou ce que l'Illustre Mr. Wolfius a écrit, dans sa Psychologia Rutionalis sur les trois Hypotheses qui concernent l'Union de l'ame & du Corps, en mettant un peu à côté, l'un ses préjugés en faveur des Causes ocasionelles, l'autre sa prévention en faveur de l'Influence physique; je suis persuadé, dis-je, que ces Messieurs auroient changé d'avis, ou que du moins, ils auroient évité de dire des choles, qui au fonds n'éclaircissent pas sufisamment la Matière, mais dont les mal intentionnés peuvent abuser.

Quel Escrimeur! me dirés vous, Monsieur, vous avacés, vous reculés, & vous ne venés point au combat: Vit on amais rien de pareil? Je passe condamnation, mais ne faloit il pas faire un petit Essai de mes soibles sorces, aiant à faire à des Champions armés de toutes pièces, & aguerris depuis long tems. Les Escarmouches sont permises, & souvent nécessaires, avant que d'en venir à la Bataille. Je vous la promets une autre sois, les circonstances où je me trouve à présent ne me permettent pas de m'étendre d'a-

vantage. J'ai l'honneur d'être &c.

Monsieur, Neûchâtel ce 19. Juillet 1738.

Vôtre très humble & très obeissant Serviteur.
BOURGUET.



REFLEXIONS

Sur la meilleure figure à donner aux Ancres, et la meilleure maniere de les essaires.

R. DANIEL BERNOULLI a ainsi intitulé son Discours, qui a obtenu le troisième prix de l'Année 1737. Il étoit le sujet de cette Question de l'Académie Roiale des Sciences: Quelle est la meilleure manière d'élimination.

prouver les Ancres?

Ce Discours contient XXIV. Articles en 36. pages. L'Auteur y traite sa Matiére d'une manière également savante & solide. On est agréablement surpris, quand après avoir lû l'Ecrit de Mr. Jean Bernoulli, l'on trouve encore quantité d'excellentes choses nouvelles dans celui de Mr. son Frère, dont on ne soubçonneroit pas un pareil sujet d'ètre susceptible.

Nous pouvons dire en général, qu'en joignant les deux Ecrits de Mrs. Bernoulli, l'on a un Traité Théorétique, à peu près complet sur les Ancres. Nos Lecteurs ont vû ce qu'on a raporté dans le Journal de Mai, touchant le Discours de Mr. Bernoulli, Docteur en Droit;

nous

nous allons dire, aussi briévement qu'il se pourra, ce qu'il y a de plus remarquable dans les XXIV. Articles du Discours de Mr. Bernoulli, Prosesseur en Anatomie.

Il est certain, comme le remarque l'Auteur dès le commencement de sa Piéce, que l'Invention des Ancres est trés ancienne, & que par conséquent elles doivent avoir ateint depuis long-tems à une grande persection, sur tout depuis qu'on a poussé les Arts, les Sciences & la Navigation en particulier, a un degré si parsait, que nos Ancêtres auroient à peine osé l'espèrer. Ces considérations ont engagé Mr. Bernoulli à ne rien changer dans la structure ordinaire des Ancres, excepté dans les circonstances qui dépendent absolument de la Géométrie.

Il s'exprime ainsi sur l'Ordre qu'il s'est proposé: Je commencerai par exposer la structure ordinaire des Ancres, après quoi je décrirai la manière mécanique dont elles agissent, je rechercherai ensuite ce qu'il faut faire pour rendre leur
usage le plus sur & le plus parfait, & pour diminuer quelques inconvenients qui leur restent,
en parcourant toutes les parties des Ancres: je
donnerai la description d'une nouvelle sorte d'Ancres, & ensin j'ajouterai quelques réstéxions sur
la meilleure manière d'éssaier les Ancres, mais js
ne toucherai que legérement ces deux dernière
points.

On voit bien, par le dessein de l'Auteur, que son Discours contient plusieurs choses qui au fonds sont les mêmes que celles que Mr. son Frére a examinées dans le sien. Ainsi nous pouvons nous dispenser de nous étendre là dessus. Outre cela il faudroit nécessairement, pour nous faire entendre, ajoûter des figures & des Calculs. Ces derniers seroient d'autant plus éssentiels, que Mr. Bernoulli entre dans une grande précision, soit par raport au centre de gravité des Ancres, soit à l'égard de leur force, de celles des Cables, du Vaisseau, du Vent, des Courans & des Coups de Mer; de sorte qu'on ne pourroit aisément en donner une idée à la portée de ceux à qui ces Matiéres sont étrangéres; & pour les Connoisseurs, ils feront bien de recourir à l'Ouvrage même, ainsi que nous l'avons dit de celui de Mr. Jean Bernoulli.

Cependant voici une idée abrègée de tout ce que contient le Discours dont il s'agit. L'Auteur parle, dans les trois prémiers Articles, des Ancres. Il en fait la description, aussi bien que du Cable, qu'il considére comme apartenant à l'Ancre, ensin il explique comment les Ancres mordent au sond, quant elles ont été jetées en Mer. Il démontre, dans les Articles IV. V. VI. VII. VIII. & IX. qu'il est beaucoup plus naturel aux Ancres (en donnant à leurs parties les proportions ordinaires) d'avoir hors de l'Eau la Croisée dressée que

couchée sur le fond. Mais qu'à cause de la légéreté du Jas, dans les Ancres submergées, ces deux positions leur sont à peu près également naturelles, & même que la Croisée se couche plus facilement qu'elle ne se dresse, sur tout lors que le Cable commence à se roidir, & que la pate n'est pas encore entrée bien avant dans le Sable; circonstance que l'Auteur démontre dans les Articles XIV. & XV. après avoir éxaminé dans les Articles X. XI. XII. & XIII. la Mécanique de l'Ancre, & la manière dont elle agit, étant submergée, dans l'opération que les Marins apellent le Mouillage, c'est-à-dire d'arrêter le Vaisseau par le moien des Ancres: c'est ce qu'on nomme aussi Ancrage.

Ce que Mr Bernoulli, dit à l'Article XVI. sur la force du Vaisseau, sur celle des Vents. des Courants & des Coups de Mer est très curieux, d'autant plus qu'une partie de son raisonnement est tondé sur des expériences qu'il fit autre fois en faisant un trajet sur Vier dans une Frégate. Nous aurions eté tenté de l'ajoûter ici, si les diférentes Matiéres que ce Journal doit renfermer, ne neus obligeoient d'abrèger. Dans l'Article XVII l'Auteur décrit comment se fait le désancrage. Et dans le XVIII. il propose de faire le Jas de fer, au lieu de bois, en lui donnant le même poids, parce que comme le fer perd moins de son poids

poids dans l'eau, que le bois, le centre de gravité de l'Ancre, sera plus pris du Jas que de la Croisée. C'est ce qui peut faciliter la manœuvre de cette derniére, pour prendre la situation convenable, asin de mordre dans le sonds & l'y ensoncer autant qu'il le saut

pour arrêter le Vaisseau.

Mr. Bernoulli montre dans l'Article XIX. qu'il en est de la Vergue comme du Jas, qu'on ne sauroit dans la théorie les faire trop longs. Mais dans la pratique, il faut conferver la même masse ou le même poids, sans les rendre trop foibles ou trop sujets à se courber. Il est au reste indiférent pour le succès de l'Ancrage, de quelle manière ce poids soit distribué, pourvû que le centre de gravité ne soit, ni trop près de la Croisée, ni trop près du Jas. S'il est trop près de la Croisée, l'Ancre en prend plus dificilement sa juste position & c'est là l'inconvenient d'augmenter les épaisseurs de la Vergue vers la Croisée; & si au contraire le centre de gravité étoit trop près du Jas, la force, qui fait entrer la patte dans le fond, deviendroit trop petite. Il ne reste donc, qu'à laisser la Vergue cilindrique, telle qu'on la fait, & lui donner, de même qu'au Jas, le plus de longueur qu'on peut, avec les précautions indiquées ci-dessus, & en faisant le Jas de fer.

L'Auteur s'est déterminé dans l'Article XX.
D pour

pour un simple Arc de cercle, par raport à la courbure de la Croise, & il en montre toute

l'utilité, avec baucoup d'exactitude.

Il examine amplement, dans l'Article XXI. tout ce qui concerne l'opération du Cable dans le mouillage. Il propose dans le XXII. & le XXIII. une nouvelle manière d'Ancre, qui confiste en ce qu'elle n'auroit qu'une seule branche, au lieu de deux, qui forment la Croisée dans les Ancres ordinaires, & d'avoir, au lieudu Jas, une Sphére, dont la partie supérieure seroit de bois & l'inférieure de fer. L'Auteur passe legérement sur ce sujet, de même que sur celui de la manière d'Essaier les Ancres, renfermée dans l'Article XXIV. qui est le dernier de son Discours. Cette manière consiste à imiter sur Terre, avec une petite Ancre, dans laquelle l'on aura gardé toutes les proportions requises, toute la manœuvre qui a lieu pendant le mouillage, depuis que les Ancres ont été jettées en Mer jusqu'après le désancrage. Mais comme l'Academie Roïale des Sciences n'a pas trouvé cet Article de l'épreuve de Ancres sufisamment rempli, nous ne nous y arrêterons pas d'avantage. Nous remarquerons seulement, que l'excellence des choses & la justesse des calculs que Mr. Daniel Bernoulli a proposé dans son Discours, our engagé l'Illustre Académie à rendre justice à ce Savant Professeur, en lui ajugeant l'un des Prix proposes.

JUILLET 1738. 43

O D E

Sur les Poètes modernes.

Dans la fureur qui vous conduit,
On découvre à peine la trace,
De celle que Phœbus produit.
C'est dans l'Esprit que la derniére,
Porte l'éclat de sa lumière,
Avec le sublime enchanteur;
Mais vous n'enfantés nul Ouvrage,
Qu'empreint de la jalouse rage,
Qui vous tirannuse le Cœur.

Est-ce ainsi qu'alloient à la Gloire,
Ces Divins Chantres si vantés,
Qui dans le Temple de Mémoire,
Vous atendoient à leurs côtés?
Au lieu de riantes peintures,
Les outrages, les flots d'injures,
Sont vos Chefs-d'Oeuvres précieux.
Quoi! les ROUSSEAUX & les VOLTAIRES,
Prenans le ton de Harangères,
Parlent-ils la Langue des Dieux?

Sur cette Cime raboteuse,
Gémit-on d'avoir des Egaux?
N'y voit-on nulle place heureuse,
Qu'en piécipitant ses Rivaux?
Ce Mont, où l'on sert l'Ambrosse,
Voit-il la basse jalousse,
Tourment des Héros & des Rois?
Non, non, j'y vois l'illustre HORACE,
Prêt à partager avec grace,
son rang & le prix de la Voix;

En vain le pouvoir despotique, Veut subjuguer le Mont sacré, L'heureux Esprit de République, Y sera toûjours révéré. Que l'Orgueil, par tout si rissible, Quand il tranche de l'infaillible, N'y montre point ses sous excès; L'honneur y tient plus d'un Etage, Malgré le rigoureux langage, Du fameux * Juvenal François.

O vous qu'une crainte modeste,
Arrête au milieu du Chemin,
Osés en surmonter le reste;
Les Muses vous tendront la main;
Mais bornés vos desirs superbes,
A vous asseoir près des MALHERBES,
Sans les ravaler à vos pieds:
Moins haut, même on prendroit séance,
Quoi qu'en murmurat l'arrogance,
Sans être trop humiliés.

Peuples, chez qui la Politesse, Est la prémière des Vertus, Du goût, de la délicatesse, Qui vous croiés seuls revêtus, Lors qu'en vos fougues illicites, Des Visigots ou des Lapithes, Vous embouchés le Cor brutal; Dans cette étrange disparate, Malgré le plaisir qui vous state, Pégase n'est plus qu'un Cheval.

* DESPREAUX Sat. IX. Et ne savés, vous pas que sur ce Mont sacré, Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré.

JUILLET 1738. 45

Le but à jamais méprisable,
De vôtre lâche Ambition,
N'est point cette audace louable,
Qui tend à la persection.
Aux LA MOTTES, aux FONTENELLES,
Toûjours des insultes nouvelles!
La Gloire est-elle à prix si bas?
Plûtôt par vos heureuses veilles,
Renchérissés sur leurs merveilles,
Sur eux nous vous donnons le pas.

Qu'auroient pensé dans Olimpie, Les Juges des Victorieux, Si des Aspirans la manie, N'eut montré que des Envieux? Quoi! combatre moins pour la Gloire, Que pour empêcher la Victoire, De couronner quelqu'autre front? On auroit vû toute la Grèce, Outrée de tant de basses, Les couvrir d'un commun assont.

Le Vrai n'avoit-il rien de stable Chez le Grec, ni chez le Romain? Virent-ils le Beau, variable, Vieillir du jour au lendemain? Le Goût, le Bon-Sens, la Méthode, Tristes Victimes de la Mode, Au Caprice étoient-ils soumis? Non, ce ridicule a dû naître, Où règne au gré du Petit-Maître, La Cabale des Beaux-Esprits.

C'est pourtant vous, Race orgueilleuse, Qui prétendés que sans renvoi, De vôtre Verve impérieuse, L'Univers subsisse la Loi. , Vôtre Patrie est la limite, , Que les Muses ont circonscrite, , Pour y faire briller leurs dons. , Le Dieu du Pinde le déclare, , Tout Etranger n'est qu'un Barbare, , Même les POPES, les MillTONS.

Vous qu'un Destin moins savorable,
Fit naitre sous d'autres Climats,
L'Arrêt n'est pas irrévocable,
Et la Raison n'y souscrit pas.
A vos Citoiens sachés plaire,
Sans vous règler sur la Chimère,
D'un Goût qui n'est qu'Opinion:
Aiés pour Guide la Nature,
Et méprisés toute Censure,
Que dicte la présomption.

Neûchâtel Mr. C.

EPIGRAMME.

Pourquoi tous ces cris insultans, Contre les humbles LOIOLITES?
Oh! que nous autres Protestans,
Ne manquons pas de Jésuites!

JUILLET 1738. 47

LES AVANTAGES DU BEAU SEXE

AUTRE EPIGRAMME.

UN Prince avec sa Femme un jours'entretenoit, Entêté de son Rang, il vantoit sa Naussance, Les beaux Droits Masculins, & sa vaste Puissance. Oui, répondit l'Epouse, avec un air discret, Seigneur, vous dominez sur de belles Provinces, De ces hauts atributs, mon Cœur n'est point jaloux: Vous ne pouvez pourtant, sans moi faire des Princes; Mais moi, si je le veux, j'en puis faire sans vous.

Neûchûtel Mr. C.

RONDEAU.

Rien n'est plus vrai, tout Homme en est Garant, Que châque Fou de l'autre est disérent.

Châcun se croit un sensé Personnage;

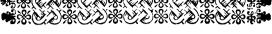
Et s'il faloit sustiger le plus sage,

Tous pour suir prendroient le prémier rang.

Du plus Lettré jusqu'au plus Ignorant, D'un certain point l'espace paroit grands Mais vûs d'ailleurs, ils sont au voisinage, Rien n'est plus vrai.

Je blame l'un, & l'autre me reprend;
Je n'ai pas tort; & lui n'est pas errant;
Chacun de nous porte un juste sustage;
Mais que conclure ensin de ce langage?
Folie à l'Homme est un vice inhérent,
Rien n'est plus vrai.

D 4



HISTOIRE

D'une jeune Dame Romaine, & d'un Oficier Fspagnol, qui servoit dans les dernières Guerres d'Italie.

Es Oficiers, qui ont fait les dernières Cam-pagnes d'Italie, connoissent Spolette, * & les charmes des Païsages qui l'environnent. A peu de distance de cette Ville, sur une Montagne, qui est à couvert de toutes sortes d'incommodités par sa situation, on trouve un grand nombre d'Hermitages, où le gout de la solitude rassemble quantité de Personnes. Châcun y vit en particulier dans sa petite Cabane. On s'y ocupe du travail de ses mains, & l'on n'y desire que ce qui sufit pour vivre. La tranquilité, l'indépendance sont des biens constans dans cèt heureux séjour. De riches Particuliers des environs y ont fait bâtir une Eglise, où l'on dit châque jour, à la même heure, une Messe basse. Il n'y a point d'autre Exercice commun, ni de Loi, qui gène la liberté dont châcun jouit dans son Hermitage. Le Prélat Diocésain est le seul Chef qu'on y reconnoisse; mais il se mêle

^{*} Ville dans l'Etat Eclésiastique, sur la Marogia, avec Chateau & Evèché, Capitale du Duché de ce nom.

peu de ce qui se passe dans un lieu où règnent

l'innocence & la paix.

Un Oficier Espagnol, après s'être présenté modestement à l'Evêque, l'année dernière, se fit construire un Hermitage, dans un lieu des plus solitaires de la Montagne. Quoi qu'il ne l'eut point orné d'une manière éclatante, & qu'il n'eut pris qu'une éspace médiocre pour son Jardin, on remarqua qu'il y avoit plus d'élégance & de commoditez que dans les Cabanes ordinaires. Il emploia plusieurs Ouvriers des environs, qu'il païa libéralement: ce qui fit juger que ce n'étoit point l'indigence qui le forçoit à prendre le parti de la retraite. Cependant personne n'eut l'indiscretion de vouloir pénétrer dans ses vues, ni de l'interroger même sur sa naissance & sa fortune. Nôtre nouveau Solitaire se communiqua peu. Il n'affiftoit à la Messe que les jours marqués par le Précepte, & se retirant aussi-tôt dans sa solitude, il se contentoit de faluer civilement ceux qui se trouvoient sur son chemin. Le hazard fit remarquer à quelques autres Solitaires qu'un Homme à cheval lui aportoit toutes les semaines une Male remplie, & qu'il la renvoioit après l'avoir vuidée. Mais en suposant qu'elle contint des Provisions, , ce n'étoit point un sujet de reproche, dans un lieu où chacun est libre de s'habiller & de se nourrir comme il l'entend.

70 Journal Helvetique

L'Espagnol avoit tenu cette conduite peni dant deux Mois, sans marquer au Solitaire le plus voisin, qui étoit éloigné de lui d'environ deux cent pas, la moindre envie de le connoitre. Celui-ci étoit un Gentilhomme Véronois, qui devoit son inclination pour le genre de vie qu'il avoit embrassé, au dérangement de sa fortune. La douceur de son caractère & la force de l'habitude l'y retenoient beaucoup plus que le zèle. Il s'étoit fait à sa condition, & réprimant aussi aisément sa curiosité que le mouvement de ses autres passions, il laissoit à son Voisin toute la liberté qu'il souhaitoit pour lui même. Dans cette disposition, il auroit été indiférent toute sa vie pour une liaison qu'on ne paroissoit pas desirer. Mais un jour qu'il s'étoit retiré chez lui vers le soir, il entendit fraper brusquement à sa porte. Aiant ouvert il fut surpris de voir une jeune Dame, de dix-huit à vingt-ans, qui le conjura, les larmes aux yeux, de la suivre, pour sécourir un honnête Homme qu'elle croioit à l'agonie. Cette priére fut faite avec tant d'instances & de graces, que le Solitaire Veronois, aussi touché de ces deux motifs, que du desir de sauver la Vie à son Prochain, lui ofrit, sans balancer, tout ce qui dépendoit de son pouvoir. Cette belle Asligée le conduisit à l'Hermitage de l'Espagnol, & ne s'exprimant que par ses pleurs, elle

le lui montra ce malheureux Solitaire, qui étoit étendu, sans connoissance, sur quelques Nates où il étoit tombé. Son mal étoit une Apoplexie foudroiante. Le secours étant venu trop tard, il expira quelques momens

après.

La jeune Dame poussa alors des cris, qui auroient atendris les plus insensibles: Elle embrassa mille sois le Mort; elle vouloit le suivre, & ne parloit que de finir elle mème sa vie par les voïes les plus violentes & les plus courtes. Enfin la force de sa douleur aiant commencé à s'asoiblir, le Veronois prit un moment pour lui marquer l'interêt qu'il prenoit à sa peine. Vous ne me trouverés à plaindre, lui dit-elle, qu'après avoir entendu toutes les circonstances de mon malheur. Ecoutez mes tristes Avantures.

L'Infortuné que vous voiez privé de vie, est mon Epoux. Il m'adoroit; mais je l'aimois aussi plus que moi même. Je suis née à Reme d'un Pére, dont la tendresse m'a causé plus de mal que n'auroit jamais fait sa haine. Mon Mari, qui avant nôtre Mariage ocupoit un Poste considérable dans les Troupes Espagnoles, prit une si sorte inclination pour moi, pendant quelques semaines qu'il sut obligé de passer à Rome, que ne pouvant s'éloigner sans être assuré d'obtenir ma main, il la demanda ouvertement à mon Pére. Un Oficier, à la veille

veille de s'engager dans tous les dangers de sa Guerre, n'étoit point l'Epoux qu'on me destinoit. J'étois la seule espérance de ma Famille, & trop chérie pour être livrée si legérement. Cependant l'Amour s'étoit déja emparé de mon Cœur. Je sus aussi assigée que mon Amant de l'obstacle qu'on mettoit à nos desirs. Je l'exhortai à ne pas se rebuter, & comptant trop sur l'asection de mon Pére, je me flatai de vaincre insensiblement sa répugnance. Malheureusement la Cour de Rome vint à se brouiller avec celle de Madrid. Tous les Espagnols aiant reçû ordre de se retirer, mon Amant sut peut être le seul qui manqua d'obeissance. Il ne pouvoit me perdre un moment de vue. Sa tendresse lui coûta son Emploi.

Il ne m'en devint que plus cher. Mais quelle aparence de faire consentir mon Pére à un Mariage que cette disgrace rendoit plus désavantageux que jamais? Aussi sa rigueur ne fit-elle qu'augmenter. Il s'aperçut que je recevois des Visites secretes, & non seulement il me les interdit, avec toute la force de l'Autorité, mais aiant pris mon Amant à l'écart, il lui déclara, que s'il ne renonçoit à me voir, il alloit devenir son plus mortel Ennemi. Cette crainte ne nous ôta pas l'envie de nous entretenir dès le même jour. Nous éxaminames tout ce qui pouvoit nous rester d'es-

d'espérance. Il n'y en avoit point d'autre que dans la suite, & j'eus la soiblesse d'y consentir. Cependant la fortune ide mon Amant n'aiant jamais consisté que dans ses Emplois Militaires, & ses dépenses continuelles aiant épuisé toutes ses ressources présentes, à peine aurions nous pû trouver de quoi fournir aux fraix du moindre Voiage. Je savois dans quel lieu mon Pere ferroit fon Argent. J'y conduisis mon Amant, sans lui avoir expliqué mon dessein, & lui montrant un Cofre fort où j'étois sûre de trouver une très grosse somme: Voiez, lui dis-je, si nôtre bonheur doit être acheté à ce prix; je vous en laisse le Maître. Il me répondit sans balancer, que je luis étois plus chére que la Vie, mais que pour être à moi, il vouloit en être digne; qu'il ne mettroit point la main au Trésor que je lui ofrois; que si cette Action pouvoit être pardonnée à quelqu'un, ce n'étoit qu'à moi, qui étois destinée tôt ou tard à posséder une partie du Bien de mon Pére; mais qu'il ne vouloit pas même qu'elle fut commise à ses yeux. Je ne sais à quoi cette généreuse réponse m'auroit portée; mais au moment qu'il achevoit de parler, mon Pére parût dans la Chambre, acompagné de quelques Domestiques. Il prit mon Amant par la main, qu'il tenoit malheureusement apuisé sur le Cosre, & prenant ses Gens à témoins de

de la situation où il l'avoit trouvé, il l'acusa d'avoir entrepris tout à la sois de lui enlevez sa Fille & son Argent. En vain implora-t-il la Justice du Ciel & des Hommes. Il sut mis hors de désense par les Domestiques, qui reçurent ordre de le garder étroitement.

Je demeurai seule avec mon Pére, qui m'acabla de reproches. Cependant sa tendresse ordinaire aiant bientôt prévalu, il emploia les prieres & les caresses, pour me guèrir d'une passion, dont il commençoit à craindre des suites funestes. Dans les alarmes où j'étois, je lui promis une obeissance absolue, sans autre condition que de rendre aussi tôt la liberté à mon Amant. Quoi qu'une promesse de cette nature dût lui paroitre extremement suspecte, il seignit de me croire sincère. & se le faisant amener au moment, il m'ordonna de répéter la même chose en sa présen-Te cedai à ses ordres, mais avec des marques de douleur, qui étoient capables de servir d'interprètes à mes sentimens. Mon Amant recût en éfet la liberté; mais à peine fut-il éloigné de mes veux, que l'on me conduisit à l'Eglise, où je trouvai un jeune Homme, qui s'éforçoit depuis long-tems de me plaire. Le Pretre fut apellé, & sans me laisser un moment pour rapeller mes Esprits, que la fraieur m'avoit fait perdre, je sus mariee avec les cérémonies ordinaires.

Mon

Mon Pére sentit néanmoins un reste de pitié, qui ne lui permit pas d'éxiger tout d'un coup que je me livrasse aux empressemens d'un Mari qui m'étoit odieux. Après avoir mis tout en usage pour me consoler, il m'assura qu'on me laisseroit le tems de me délivrer des sentimens qu'il avoit condamnez, & que reprenant pour moi toute son asection, il alloit se faire une étude de me rendre heureuse. Je voulois l'être, mais ce n'étoit point par cette voie. Je n'étois pas capable non plus de penser jamais à le devenir aux dépens de ma Vertu. L'impossibilité de m'arrêter à quelque chose d'honnête & de raisonnable, entre deux extrémités si cruelles, me fit prendre dès le même jour la résolution de renoncer au Monde. Je me dérobai de la Maison de mon Pére, pour me retirer dans un Couvent où j'étois connue, & dont on m'acorda volontiers l'entrée. En me déterminant à ce sacrifice, je ne pus me refuser la seule douceur qui me restoit à prétendre. Pécrivis à mon Amant, qu'une horrible violence m'empêchant d'être à lui, je prenois le parti de m'ensevelir dans un Cloitre. Cette nouvelle le mit en fureur. Ignorant encore ce qui venoit de m'arriver, & n'atribuant mon désespoir qu'à mon embarras, il acourut au Couvent. Mon malheur le fit arriver au moment que mon Pére & le Mari qu'il m'avoit donné

donné acouroient eux mêmes, sur l'avis qu'ils avoient déja reçû de ma suite. Ils l'aperçùrent, & ne doutant point de ses intentions, ils fondirent sur lui l'Epée à la main, avec toutes les marques du dessein qu'ils avoient de s'en désaire. Son courage ne le servit que trop bien. Pour une legére blessure qu'il reçût au bras, il en sit deux mortelles à ses Adversaires, qui moururent tous deux avant la fin du jour.

Jugez avec quelle horreur j'apris cette funeste nouvelle. Elle me confirma dans la résolution de quitter le Monde, & ne croiant plus même que le Meurtrier de mon Pére pût amais se présenter devant moi, je ne m'ocupois que de l'éxécution de mon dessein. Il falut céder néanmoius aux instances de mes Parens, qui jugérent ma présence nécessaire pour disposer de mon Héritage. Ils me forcérent de quitter le Couvent, & ne se croiant pas moins obligés par l'honneur à venger la mort de mon Pére, ils dressérent une plainte en mon nom, pour commencer les poursuites. Dans l'acablement où j'étois, on ne me communiqua pas cette démarche. ne sais à quoi mon Cœur auroit consenti, car ses sentimens n'étoient pas changés, & la vengeance étoit peu capable de l'emporter sur l'Amour. Je comprenois bien les devoirs que la Raison m'imposoit; mais cette penſée.

sée, qui combatoit mes plus chéres inclinations ne faisoit qu'augmenter mon trouble. Je passois quélques jours dans une agitation si violente, que je perdis l'idée du Cloître, & toute l'ardeur que j'avois marquée pour me dérober au Monde.

Pendant ce tems là, mon Amant, qui n'avoit d'abord songé qu'à se mettre à couvert de la Justice, aprit qu'on avoit commencé ésectivement les Procédures à ma sollicitation. & que c'etoit moi, par consequent, qui pa-roissois en vouloir à sa vie. Cette idée lui cauta le plus cruel chagrin. La crainte du péril, qui le menaçoit, ne pût l'empêcher de venir chez moi vers le soir. Il se jetta à mes pieds, pour m'ofrir sa vie, qu'il ne vouloit pas conserver un moment si elle m'étoit odieuse; il me reprocha mon inconstance & ma rigueur; il se plaignit que je le chargeois des injustices du sort; il me renouvella ses protestations de fidélité & de tendresse; enfin il m'atendrit jusqu'à m'ôter la force de lui répondre. J'étois dans cèt embaras, lorsque le hazard amena mes Parens, qui le surprirent dans la posture où il étoit encore. Il ne leur fut pas dificile de l'arrêter, & le chargeant de Chainet avec la dernière rigueur, ils alloient le faire conduire aux Prisons publiques.

Je ne pus suporter ce spectacle: Arrêtez, leur dis je, ne le menez pas à la mort, si vous y'avez réselu la mieme; & croiant m'être aper-

çû, que le silence que j'avois gardé quelques jours sur le Couvent, avoit commencé à les alarmer, je résolus de les prendre par le motif auquel je les croiois sensibles: Pavoiie, continuai-je, qu'il a donné la mort à mon Père ; mais dans le dessein où je suis de me consacrer au Cloitre, je ne dois souhaiter celle de Personne. Acordez moi sa vie & sa liberté ; je vous promets en récompense de vous donner tout mon bien, Es je fais vœu devant le Ciel de quitter aussi-tôt le Monde. Cette proposition leur inspira plus de douceur. Ils feignirent d'admirer ma générolité, & la crainte de me voir changer de sentiment les fit consentir sans peine à la priére que je leur fis de recevoir sur le champ ma Donation. révêtue de toutes les formalités qui pouvoient la rendre irrévocable. Ils eurent soin d'éloigner de mes yeux mon Amant, qui me teprochoit, avec trop de grandeur d'Ame, le sacrifice que je lui faisois de ma fortune. Ils le firent garder dans une Chambre voisine, & cette précaution leur fut d'autant plus utile, qu'elle servit à me faire hater ma résolution. Je n'exceptai du présent que je leur fis de mon Héritage, que le Cofre fort, où je savois que mon Pere avoit amassé une somme considérable. Mon prétexte sut la nécessité de paier ma Dot au Couvent, & de m'y atirer quelque considération par mes libéralitez. Mais j'avois une autre vue. A pei-

A peine leur avidité pour mon bien fut-elle satisfaite, qu'ils rendirent la liberté à mon Amant, sans se faire presser: Ils l'exhortérent seulement à s'eloigner de Rome. La joie qui les ocupoit, ne leur permit point de s'arrêter long-tems auprès de moi. Je vis paroitre auf-si-tôt mon malheureux Amant, qui ne m'aborda qu'avec transport. Qu'avez vous fait? me dit-il. Ma Vie vous est donc asses chère pour vous faire renoncer à toutes les douceurs de la vôtre? Il est donc vrai que vous ne me haïssez pas? Mais quelle preuve m'en donnez vous? Est ce me rendre la Vie, que de me condamner à vous voir malheureuse? Il ajouta mille choses passionées: mais le plaisir que j'avois à les entendre, ne m'empêcha point de l'interrompre. Fuïez, lui dis-je en détournant la tête, il n'y a que la fuite qui puisse vous mettre en sureté. Je ne vous ai rien sacrifié, puisque mon Bien va cesser de m'être nécessaire. Je ne pense pas même, ajoutai je, en lui montrant le Cofre, que cette somme, que je me suis réservée pour vous la faire accepter, vous oblige à la moindre reconnoissance. Vous avez tout perdu pour moi. Il est juste qu'en prenant le parti du Cloitre, je me décharge de toutes mes Dettes, & celles de la tendresse & de la générosité sont les plus pressantes. Je le priai de recevoir mes derniers Adieux. & de faire emporter le Cofre, aïant, d'un autre côté, ce qui sufisoit pour mon entrée dans le E 2 Cloi-

Cloître. Que vous dirai- je? Mon projet étoit sincère; mais en me flatant d'être prête à l'executer, j'ignorois le pouvoir de l'Amour. Les reproches & les instances d'un Homme, que j'aimois uniquement, eurent plus de force que mes résolutions. Il sût me persuader que l'honneur & le devoir ne s'oposoient point à nôtre bonheur; & pour le Vœu que j'avois fait indiscrètement, il dissipa mon scrupule, en me proposant de chercher quelque retraite écartée, où nous renoncerions efectivement au commerce du Monde, pour joindre les exercices d'une Vie sage & règlée aux douceurs d'un Mariage légitime. J'embrassai d autant plus avidement cette ouverture, qu'elle me paroissoit satisfaire tout à la fois la bienséance, l'Amour & la Religion. Avec peu d'Ambition, & beaucoup d'indiférence pour les Richesses, je me promis plus de tranquilité, & même plus de plaisir dans la solitude, que dans toutes les distinctions que ma Naissance & ma fortune devoient naturellement me faire espérer.

Ainsi sans regrèter ce que j'avois abandonné à mes Parens, je consentis à quitter Rome, sous la conduite & la bonne soi de mon Amant. La somme qui me restoit lui parût sufisante, pour nous garantir de la nécessité. Nôtre prémier soin sut de mettre le Ciel dans nos interêts, en scelant nos liens par les Cé-

rémonies de l'Eglise. Nous primes un Nom diférent du nôtre, & ne cherchant plus qu'une retraite conforme à nos viies nous entendimes bientôt parler de la Montagne de Spolette, & de la facilité que chacun trouve à s'y établir. Quoi qu'on nous affurât que la Liberté y passoit pour la prémière Loi, nous n'olâmes nous promettre qu'une Femme inconnue v fut aisément admise avec son Mari. Cette dificulté nous auroit éfraiez, si étant venus nous mêmes pour reconnoître la situation de la Montagne, nous n'avions conçû, qu'avec un peu de prudence & de soins, je pouvois me dérober à la curiofité de tous ceux qui l'habitent. Mon Mari, prenant d'abord toutes les mesures qui sont en usage, se présenta à l'Evêque, sous le simple titre d'un Oficier Espagnol, à qui la fatigue des Armes-& le dégout du Monde faisoient desirer uneretraite libre & solitaire. Après lui avoir fait. agréer son dessein, il emploia quelques semaines à faire bâtir cet Hermitage. l'étois dans un Village voisin, d'ou je venois chaque nuit visiter le lieu qui devoit me servir de demeure. & sans penserà l'embélir, j'exhortois mon Mari à ne rien épargner pour le rendre commode & agréable. Nous avions deux Domestiques fidèles, d'un Sexe diférent, quiavoient pris la résolution de borner leur fortune à la nôtre. Nous leur proposames de E 2 G

62 Journal Helvetique

se marier, pour les rendre plus utiles à nôtre service. Ils y consentirent, & mon Epoux aiant placé assés avantageusement le reste de nôtre Bien à Spolette, il leur en laissa la jouïssance, avec la seule condition de nous sournir ici tout ce qui nous seroit nécessaire.

Dan la douleur qui m'acable, vous n'éxigerez point que je vous réprésente tout le bonheur que j'ai goûté, avec un Homme dont la tendresse n'étoit point capable de se résroidir, & pour qui la mienne ne faisoit tous les jours qu'augmenter. Helas! je ne lui étois pas plus chere que la Religion & la Vertu. La droiture de son Cœur, l'innocence de ses desirs, le mépris du Monde, & l'espérance des Biens célestes, l'atachoient autant à cette Montagne que les sentimens qu'il avoit pour moi. Nous étions trop heureux. Mais, tout est changé à mon égard. Il n'y a que la mort qui puisse me délivrer du désespoir que je ressens, & de tous les maux dont je suis menacée.

Les larmes & les plaintes de cette jeune Veuve récommencérent, avec la même impétuosité, qu'au prémier moment. Le Gentilhomme Véronois, qui n'avoit rien contracté de la rudesse de sa Solitude, lui ofrit poliment tous les services qu'elle pouvoit atendre d'un honnète Homme, & la pria d'abord de prendre un parti sur les circonstances présen-

sentes. Il lui fit comprendre qu'elle étoit encore libre de cacher son Avanture au Public. & de se retirer même sans être aperçue. D'un autre côté, pour peu qu'elle conservat de goût pour la solitude, il lui fit entendre qu'elle pourroit rester dans son Hermitage, sous l'Habit d'Homme, & il lui promettoit un secret inviolable sur son Sexe. Le Solitaire, sur qui les charmes de cette belle Veuve, avoient fait beaucoup d'impression, souhaitoit ardemment qu'elle prit ce dernier parti. Il n'étoit forcé au Célibat par aucun Vœu, & il auroit regardé comme un bonheur extrème de pouvoir succéder à tous les droits de l'Epoux qu'elle venoit de perdre. Il espéroit de trouver le moment favorable de se faire écouter, si elle restoit dans sa Solitude. Il s'ésorça de lui faire sentir la nécessité où elle étoit de se déterminer promptement entre les deux Voïes qu'il lui proposoit; car la mort de son Mari ne pouvoit être cachée long tems, & la connoissance de son Avanture lui auroit ôté aussitôt la liberté de choisir. Elle convint de la sagesse de ce Conseil; mais aiant déja pris son parti au fond du Cœur, elle ne lui demanda que le secours dont elle avoit besoin pour faire avertir ses Domestiques de se rendre auprès d'elle; & lui aiant recommandé le secret jusqu'à son départ, elle lui confessa que son dessein, après avoir rendu les derniers devoirs E 4 à fon

à son Epoux, étoit de s'écarter de Spolette & de se renfermer dans un Couvent. Il combatit en vain cette resolution. Ne voiant rien même dans ses sentimens, qu'il ne pût découvrir sans honte, il s'expliqua nettement sur l'interet qu'il auroit eu à la retenir, & il lui ofrit sans détour un l'œur aussi sincère & aussi pur que celui qu'elle avoit possèdé. Ses ofres ne la touchérent point. Elle passa quelques jours dans le Voisinage, tandis que les Solitaires donnoient une Sépulture honorable à son Mari. Enfin elle laissa son Hermitage au Genti-l'homme Véronois, & lui donna la liberté de raconter son Histoire. Elle partit ensuite avec ses deux fidèles Domestiques, pour éxécuter la résolution qu'elle avoit formé d'aller finir ses jours dans un Monastère.

L'Oficier François, de qui on tient cette Rélation, fut si touché, de l'entendre en visitant ces Hermitages, qu'il passa quatre jours sur la Montagne, incertain s'il ne devoit pas préserer la tranquilité de cette heureuse Retraite, à tou-

tes les douceurs de sa Patrie.





SPECTACLES.

Es Comédiens François, qui étoient à Geneve, depuis le Mois de Mars, ont quitté cette Ville, dans les commencemens de ce Mois, trés satisfaits du succès qu'ils y ont eu & des avantages qu'ils en ont retiré. Ils ont donné environ 65. Réprésentations, suivies de tant de monde, que la plûpart du tems on ne pouvoit y trouver place. On assure que le profit qu'elles leur ont procuré, les a mis en état d'aquiter environ L. 18000. Argent de France, qu'ils devoient dans le Roiaume. Nous avons raporté, dans nos Journaux de Mars & d'Avril, quelques Discours de ces Comédiens, qui renfermoient divers traits fins & délicats : En voici deux autres, qui ne plairont pas moins aux Amateurs de ces Piéces d'Esprit.

COMPLIMENT à S. E. Monseigneur le Comte DE LAUTREC, &c. &c. prononcé par le Sr. De Frainville, le 20. Juin 1738.

Monseigneur,

Penétrez de la plus vive reconnoissance, sur une Protection déclarée, & sur mille bontez

particulières, nous ne voions qu'avec tristesse le départ de V. E. Mais, atentifs aux interêts de Vôtre gloire, nos inquiétudes se changent en espérance.

Sans doute, Monseigneur, de nouveaux succès vous apellent ailleurs: A quelque nobles travaux que le ROI vous destine, sa faveur, Es l'amour des l'euples, seront par tout lu récompense de Vos éminentes Vertus, Es de Vôtre Capacité.

Ce sentiment est une suite de ce que nous avons vû: Nous ne disons rien de plus à V. E. Elle a meçû de vrais Eloges par la voix des Magnisiques Seigneurs de cet Etat: Les Aclamations publiques vous en préparent aussi de bien dignes de Vos Services.

Vivez, Monseigneur, vivez, voila nos vœux, & n'oubliez pas dans les ocasions, combien nous sommes atachez à Vôtre Illus-TRE Personne.

DERNIER COMPLIMENT, prononcé par le même, pour la Cloture du Théatre, le 6. Juillet 1738.

MESSIEURS,

Notre arrivée en cette Ville, le sejour que nous y avons fait, & les assurances d'un retour ardemment desiré, toutes ces faveurs, dis je,

je, donnent à nôtre reconnoissance tant de force & d'étendue qu'elle ne peut être exprimée. Il y auroit de l'indiscretion à nous de tenter plus long tems Vôtre curiosité; il faut éviter l'inconvenient d'ennuier, quand on a eu le bonheur de ne pas déplaire; d'ailleurs nous touchons à une Saisonoù tout invite à la Campagne: Nous allons à Grenoble oposer aux atraits de cette Saison, se plaisir de la nouveauté.

Nous n'oublierons jamais la solide Protection, dont les Magnisiques Seigneurs de cet Etat, & Monsieur le Résident de France, nous ont honorés.

Recevés, Messieurs, les remercimens les plus sincères, sur des succès, qui ont passé nôtre atente; recevés aussi nos excuses sur ce qu'il peut y avoir en de désectueux ou d'inégal dans nos façons de réprésenter, & jugés, Messieurs, par les douceurs dont nous avons joui chez vous, par tous les avantages dont vous nous avez comblés, jugez, quels sont nos regrets, en partant.

Vôtre empressement, vôtre constance & vos sufrages sont des biens trop réels & trop marquez,

pour les quiter avec indiférence.

Quelles obligations n'avons nous pas aux Dames?
Leur Goût, leurs sentimens, ont afranchi nos
Spectacles d'un préjugé désavantageux: L'atention qu'elles ont donné à nos Piéces, la satisfaction qu'elles ont paru prendre à les voir, sais
PEloge de ces Ouvrages, & prouve parfaitemens
qu'il ne s'y trouve rien que de mesuré & de convenable.

D'Illustres Etrangers ont sans doute pensé de la même façon, puis qu'ils ont été aussi favorables à ces Pièces qu'indulgens pour les Asteurs.

Enfin, Messieurs, nous n'avons éprouvé qu'une Bienveuillance générale & des bontés particuliéres. Puissent nos vœux, pour vous, Messieurs, ces vœux qui n'exceptent personne, être éfectuez en mille prospérités! Puissent sur tout la splendeur & la félicité, dont vous jouissez aujourd'hui, se perpetuer dans une succession continuelle d'Hommes aussi célèbres par leur mérite que par leurs Vertus! Dixit.

Quoi qu'il y ait eu à Genève un grand nombre d'Amateurs des Spectacles, il s'y est trouvé cependant plusieurs Personnes rigides, qui envisageant le Théatre comme un de ces Etablissemens capable de corrompre les Mœurs, & propre à introduire le luxe & la molesse parmi leurs Concitoiens, ont désaprouvé la permission que les Contédiens François dont nous venons de parler, avoient obtenue de réprésenter dans leur Ville. Un de ces rigoureux Censeurs du Théatre nous a envoié l'Extrait d'une Lettre écrite de Londres, par un Genevois, à l'ocasion de la Comédie introduite dans Genève. Nous allons donner cèt Extrait, avec la Lettre qui l'acompagnoit, sans y joindre aucunes Réflexions, renvoiant le Lecteur aux diférentes Pièces qui ont parû pour ou contre les Spectacles. AUX

AUX

JOURNALISTES DE NEUCHATEL

Messieurs,

E n'est pas toújours un Discours étu-Udié & composé avec art, quelque so-", lide qu'il soit, qui persuade l'Esprit, & ,, qui touche le Cœur. Je crois que les gé-, missemens d'un Homme de bien, sur l'é-, garement de ses semblables, peuvent aussi , faire quelque impression, & produire des , réflexions utiles à la correction des Mœurs. "Lors qu'un Homme de bien fait paroitre , l'estime qu'il a pour un Peuple, & qu'il loue , sa Vertu, son aprobation peut servir à deux , fins : Si ce Peuple est digne des Eloges, , qu'on lui donne, il se trouvera encouragé , à les mériter de plus en plus. Si ces , louanges ne conviennent qu'aux tems pas-, sés, elles pourront lui rapeller son ancienne , Vertu. C'est à quoi j'ai crû, que l'Extrait , de la Lettre que je vous adresse, pourroit contribuer. Je vous en laisse les Juges &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Londres, par un GENEVOIS, le 2. Mai 1738.

JE vous avoue, Monsieur, que j'ai été bien Jurpru d'aprendre que vous avez la Comédie. Vous

70 Journal Helvetique

Vous avés bien pris vôtre tems; il y a une grande afluence de monde. Pour moi qui ose être singulier sur ce point, je crois que vous auriés dû imiter les Anglois, dans la Guerre Civile qui s'aluma en 1641. Pendant 20. ans, il n'y eut ni Spectacles, ni Bals, ni Mascarades en Angleterre; mais il se répandit, dans toute la Nation, un Esprit de modestie & d'aconomie, dont l'éfet sut qu'elle n'a jamais été si riche au dedans, ni si sormidable au dehors, qu'elle l'étoit à l'arrivée de Charles II. Ce Prince gâta tout. Avec le Luxe, les Modes Françoises & les Spectacles, il introduisit toutes sortes de dérèglemens. Vous savez la pitoïable figure que la Nation Angloise sit, au dehors, sous son Règne.

Ce n'est pas un des moindres reproches, que Pon soit en droit de faire, au Siècle où nous vivons, que celui d'encourager trop les dèpenses excessives, le Luxe & les Spectacles. Cette Réflexion me rapelle, que m'étant rendu, vers le soir, il y a environ trois ou quatre ans, chez Mr. Domcke, j'y trouvai, l'Illustre Mr. WHISTON. Vous avez sans doute oui parler de cet Homme Apostolique: Il me semble voir en lui l'Apôtre ST. JAQUES. Nous nous retirames ensemble, & nous fâmes arrêtés par une longue file de Carosses de Deuil, éclaires par un grand nombre de Torches & de Flambeaux. Voiez, dit - il, la Vanité des pauvres Mortels; la Mort meme ne peut déraciner leur Orgueil. Avez vous à Geneve des Ensevelissemens si pompeux? Non, lui dis-

dis - je, les Loix ne permettent pas d'y dépenser plus de 20. ou 25. Ecus. Oh! répondit-il, que vous etes sages! Oui, voila un trait qui caractérise un Peuple modeste, prudent & sage! Pendane qu'il répétot ses exclamations, nous avancions chemin, & nous passames devant unes des Comédie, (car il n'y en pas moins de quatre, & deux Opéras,) où il y avoit un grand embaras de Carosses & de Chaises. Voici, dit - il, une Ecole de Corruption, où nous autres Anglois. venons oublier le peu de Religion que nous avons. Il y a plusieurs de ces maudites Ecoles, qui sont plus fréquentées que les Eglises: Y a t' il aussi Comédie & Opéra à Genève? ,, Non, Monsieur, lui dis - je, oposes. Oh qu'ils font bien! repartit-il: Vous êtes un Peuple, pour qui j'ai une considération & une estime infinie: Il y a plus de prudence & de sagesse dans l'enceinte de vôtre petite République, que dans les plus grands Roiaumes. Ce Théologien me sit quelques autres Questions sur le Gouvernement de nôtre Ville. Les éclaircissemés que je lui donnai augmentérent la bonne opinion qu'il en avoit conçue; & il admira sur tout nos Règlemens de Police &c. Que ne pouvons nous, par une conduite soutenue, & en ne nous écar. tant jamais des Maximes pures & Saintes du Chris. tianisme, continuer à mériter la bonne opinion des Etrangers, & sur tout la Protection du Souverain Maitre des Etats & des Empires! FRAG.

FRAGMENS HISTORIQUES

De la Ville & République de L U C E R N E

OUS prions nos Lecteurs de se rapeller, que dans nôtre Journal de Mai p. 480. nous avons laissé la Ville de Lucerne divisée dans son sein même & en Guerre avec la Maison d'Autriche, à l'ocasion de l'Alliance conclue avec les trois Cantons en 1332. L'Avoier JEAN DE BRAMBERG, étoit à la tête de la République, dans ces tems délicats. Il règna depuis 1320. jusques en 1346. & suivant toute aparence ses Compatriotes lui ont de très grandes Obligations. Les Chess devoient avoir une grande sermeté & des qualités supérieures, pour tirer la République de l'état de crise où elle se trouvoit.

En l'Année 1333. vers la Fête de la S. Jean, il y eut une Tempête considérable & un Déluge, qui causa de grands dommages à la Ville de Lucerne, & sit de grands ravages dans les

Cam-

Campagnes des environs. Les Partisans de la Maison d'Autriche répandirent que c'étoit l'Alliance avec les trois Cantons qui avoit atiré aux Lucernois ce Fleau du Ciel. Plusieurs Citoïens des prémieres Familles & du prémier Rang étoient Autrichiens dans le Cœur. Leur interêt particulier prévaloit sur l'interêt général. Ils tâchoient de persuader aux autres, de se remettre sous la Domination des Princes d'Autriche, & ils leur faisoient entendre, que le dommage, qu'ils avoient sousert, en faisant la Guerre aux trois Cantons, étoit beaucoup moindre que celui qu'ils pourroient recevoir de Princes aussi puissans que l'étoient ceux de la Maison d'Autriche, dans les Terres desquels les Bourgeois de Lucerne avoient des Biens considérables, dont ils ne pouvoient jouir. Le Seigneur de Ramswag, Gouverneur de Rotembourg animoit ces Mécontens, qui étoient des plus notables Maisons de la Ville. Ils emploinient les promesses & les menaces, pour atirer des Créatures dans leur Parti ; ils reufsirent par ces disérentes voies auprès de plusieurs: Mais le plus grand nombre tenoit toûjours ferme pour la Liberté. Les Malintentionés, voians qu'ils n'avançoient pas beaucoup par la douceur, tramérent une Conspiration, contre la Vie & la Liberté de leurs Compatriotes. Ils vouloient se défaire des Auteurs de l'Alliance avec les Cantons, & de ceux qui étoient les plus oposés à la Maison

74 JOURNAL HELVETIQUE

d'Autriche, & réduire les autres sous le Joug. Ce funeste Complot devoit être exécuté la Nuit du pénultiéme Juin, Fête de Se. Pierre & de St. Paul. Ils s'étoient liés ensemble avec serment & par écrit. Le secret sut gardé inviolablement jusques au moment que la Conspiration devoit éclore. Les Conjurés étoient convenus de porter des Paremens rouges, pour se distinguer & se reconnoitre. C'est ce qui a donné lieu au Proverbe, qui est actuellement en usage dans ces Quartiers là Défiez vous de ceux qui portent des Paremens rouges, & l'on tient encore à Lucerne pour injure & pour quelque chose d'ignominieux de dire à quelqu'un qu'il est de la Bande des Manches rouges. Les Conjurés se rendirent en Armes, la Nuit du pénultiéme Juin, sous une grande Arcade près de la Fontaine des Boureaux. Cèt endroit, qui n'étoit pas fréquenté la Nuit, & où les Guets n'alloient point, avoit été choisi, pour que leur Assemblée fut secrette, & afin de reussir plus sûrement dans leur détestable projet. Ils devoient ouvrir les Portes à un Corps de Troupes Autrichiennes, qui n'atendoit que le moment d'entrer dans la Mais la Providence, qui veilloit à la conservation des Lucernois, permit que le dessein des Conjurés fut découvert, dans le tems qu'il alloit éclore. Un jeune Homme passa par hazard près de l'endroit où ils s'assembloient.

bloient. Il entendit de quelle manière ils concertoient l'éxécution de leur Projet sanguinaire: mais aiant été remarqué, les Conspirateurs l'obligérent de jurer qu'il leur garderoit le secret. A la faveur d'une Nuit fort obscure, ce jeune Homme se déroba & monta l'Escalier, qui est près de la Maison des Tailleurs. Il se rendit à l'Abaïe des Bouchers, où il avoit apercû de la lumière, & où il trouva éfectivement plusieurs Personnes de cette Prosession qui bûvoient. Il se plaça près du fourneau, & se mit à dire : O fourneau, fourneau! des Gens armés s'assemblent sous l'Arcade, ils feront cette nuit une terrible boucherie de tous ceux qui sont pour l'Alliance des Cantons. On m'a fait jurer de ne le dire à personne, c'est pourquoi je te le declare comme une vérité certaine. Les Bouchers. qui avoient écouté atentivement ce Discours, Te rendent chez l'Avoïer, qu'ils font éveiller. Ce zèlé Magistrat donne ses Ordres: Les Bourgeois prennent les Armes. Toute la Ville est d'abord en alarme. On s'assure des Portes; on marche vers l'Arcade où les Conjurés étoient encore assemblés. Ceux ci voians leur dessein découvert prennent la suite, & tâchent de se rendre chacun chez eux secrettement; mais on en atrapa plusieurs, qui furent conduits en Prison. Ils confessérent le Complot, & nommérent leurs Complices, qui furent tous arrêtés le lendemain. On avoit dès F 2

76 Journal Helverique

dès la Nuit même dépêché des Couriers aux trois Cantons, pour les informer de ce qui se passoit, & leur demander du secours: Ils envoiérent le jour suivant trois cents Hommes. Les Détenus remirent l'Acte de leur Conspiration, qui est encore ensermé dans une Boëte, & déposé dans la Voute d'une Tour, pour un mémorial éternel.

On peut juger de l'émotion & du trouble qu'il y avoit alors à Lucerne. Le nombre des Conjurés étoit grand. Plusieurs d'entr'eux apartenoient aux plus considérables Familles de la Ville, & aux principaux Magistrats. Les Citoiens animés contre une si noire Action, demandoient une punition exemplaire; mais le nombre & la qualité des Coupables embarassoit extrèmement. Des suplices ou des peines corporelles auroient pû perpétuer de funestes divisions dans cette Ville. Le Magistrat, par le Conseil & l'intervention des trois Cantons, jugea à propos d'user de douceur & de clémence. Les Conjurés eurent la vie sauve, & on les châtia à la Bourse. Ils demandérent pardon à la Magistrature, & jurérent solemnellement d'être fidèles à la Patrie, & de ne jamais rien entreprendre contre l'état de la Ville ni contre l'Alliance des Cantons. Dès lors on fit une Loi, qui défendoit à tous Citoiens de faire aucunes Assemblées ou Confrairies clandestines, ni de se lier les uns aux autres par aucun serment, excepté celui qu'ils prêprêtent deux fois châque Année, entre le mains

des Chefs de la République.

Le calme fut ainsi rendu à Lucerne; mais les Ducs Othon & Albert d'Autriche, cherchoient toûjours à inquièter les trois Cantons & les Lucernois. Ces Princes, s'étant réconciliés depuis peu avec l'Empereur Louis V. ils lui firent diverses plaintes contre la Ville de Lucerne & les trois Cantons. Elles rouloient entr'autres sur l'Alliance contractée entr'eux. Ceux-ci firent connoitre à l'Empereur les raisons graves & importantes qui avoient donné lieu à cette Alliance. Ce qui engagea Louis, de charger les Villes de Zurich, de Berne, & de Bâle, qui étoient, pour lors, Alliez de la Maison d'Autriche & Amis des Cantons, de travailler à pacifier les diférens dont on se plaignoit. Par l'entremise des Députez de ces trois Villes, on conclut, en 1334. une Trève pour trois Ans, à condition 10. Que pendant cet espace, la Ville de Lucerne ne pourroit contraindre les Capitaines Autrichiens, au remboursement des sommes qu'on leur avoit prêté, ni au paiement de la solde qu'ils devoient à leurs Troupes. 20. Que les Lucernois se serviroient de la Monnoïe des Ducs de Zoffingue, fabriquée dans leur Ville. 30. Qu'ils rendroient aux Ducs d'Autriche l'obeissance E les devoirs légitimement dûs. 40. Que l'Alliance de Lucern & avec les trois Cantons demeureroit en son entier. 50. Que les Cantons laisseroient jouir les Ducs de

tous les Biens Ed revenus qu'ils possedoient dans leur Territoire. 60. Que l'Empereur nommeroit des Commissaires pour entendre les diférents des Ducs avec les Cantons.

En conséquence de ce Traité, l'Empereur nomma pour Commissaires, le Comte BERCH-TOLD DE GRAISBACH & MARSTET, DE NIF-FEN, son Gouverneur dans la Haute Bavière, & le Comte de Nellenbourg. Ces deux Seigneurs acceptérent la Commission Impériale; mais étant tombés malades, avant que d'avoir pû la remplir en entier, ils furent remplacés par le Frére Henri de Zipplingen, Chevalier de St. Jean, & le Seigneur JEAN TRUCHSÆS DE WALDBOURG. Ces deux derniers Commissaires, aiant fini les informations, elles furent raportées au Comte Berchtold de Graisbach, qui les signa le Dimanche après la St. Gilles 1334. L'Empereur donna ensuite son aprobation, à ces informations, rélativément au Traite fait entre les Ducs d'Autriche & les Cantons.

La Trève fut prolongée, en 1336, pour deux ans & demi, par la Médiation des Députez des Villes de Zurich, Berne, & Bûle. Il v eut à cette ocasion deux Traités conclus à Lucerne, l'un regardant cette Ville en particulier, & l'autre les trois Cantons. Ils furent ratifiés par l'Evêque de Constance, agissant au nom des Ducs, le Mardi avant la St. Jean 1336.

OTHON d'AUTRICHE, sur nommé le Hardis ou le Joieux, Fils de l'Empereur Albert I.

JUILLET 1738

79

& Petit Fils de RODOLPH I. mourut le 17. Février 1339. De son prémier Mariage avec ELIZABETH, Princesse de Bavière, il eut FRE-DERICH, qui mourut en 1344. âgé d'onze ans; & ELIZABETH, fiancée à EDOUARD Roi d'Angleterre, morte en 1346. Du second Lit, il eut LEOPOLD, mort en 1345. Ainsi tous les Décendans de l'Empereur RODOLPH d'HABS-BOURG, & des Princes de la Maison d'Autriche ses Successeurs, se trouvérent bornés en la Personne du Duc Albert II. surnommé le Sage & le Contresait, qui recueillit toute leur riche Succession, & qui par consequent est l'Auteur de tous les Princes de cette Maison, qui sont venus après lui. Othon est enseveli à Neuenbourg le Cloitre, en Autriche, qu'il avoit fondé depuis peu.



V. AVOIER.

Ville de Lucerne étant en dificulté avec celle de Zurich, les Parties liérent un Compromis, par lequel elles soumirent leurs disérens à la décision des Gouverneurs & Conseillers de la Régence d'Autriche. La soumission de la part de Lucerne sut saite le Mécredi avant Pâques

So Journal Helvetique

1347. par & sous le nom du Seigneur Avoïer de Gündlingen, conjointément avec le Conseil de Ville.

Le 11. Octobre 1347. l'Empereur Lou 1 § V. mourut à Munich, où il fut enseveli, après un Règne pénible de prés de 33. ans. CHARLES. IV. Roi de Bohème, Duc de Luxembourg, avoit été élà Empereur, par une partie des Electeurs, un an avant la mort de Louis. Charles rencontra beaucoup de dificultés dans les commencemens de son Règne. Il y eut quatre des Electeurs qui déclarérent en 1348. l'Empire vacant, regardant l'Election de Charles comme înduement faite, parce qu'alors l'Empereur Louis étoit encore vivant. Cependant il demeura dans la suite paisible Possèsseur de l'Empire.

L'Année 1348. il y eut une Peste générale dans toute l'Europe, qui fit de terribles ravages. La Suisse en sousrit beaucoup.

VI. A V O I E R.

PIERRE DE HOCHDORFF fut le 6^{eme}. Avoier. Il parvint à cette Dignité en 1349. Cette Année & la suivante, surent des tems de troubles pour la Suisse. Il y eut en 1350, une dangereuse Conspiration contre la Ville de

de Zurich. Les Comtes de Habsbourg & de Toggembourg, le Baron de Matzinguen, Pérégrin de Landberg, & plusieurs Gentil hommes. avoient pris le parti des Personnes éxilées de la Ville, en 1337. pour leur mauvaise administration. Il y avoit déja eu à ce sujet des Guerres sanglantes. Le 24. Fevrier 1350. les Comtes dont on vient de parler, & un grand nom-· bre de Noblesse entrérent secrètement dans la Ville, avec quelques uns des Bannis. Conjuration fut découverte presque miraculeusement. Un Domestique, que l'on croioit profondément endormi sur un Banc, dans la Maison où les Conjurés étoient assemblés, aiant entendu leurs Discours, se retira sans que l'on y prit garde, & découvrit le tout au Chevalier RODOLPH BRUN, Seigneur Bourguemaitre, en lui aprenant le mot du Guet; à la faveur du quel il se rendit armé à l'Hôtel de Ville. Ce Magistrat essuia de grands dangers; un de ses Domestiques, que l'on prit pour lui, fut tué dans les Rues. courage & sa prudence sauvérent la Ville. Il fait sonner le Tocsin & prendre les Armes, L'éfroi se répand par tout. Les Citoiens s'éveillent & courent se ranger sous leur digne Chef. Les Bouchers furent des prémiers au Il y eut 15. des Conjurés tués sur la place, entre lesquels se trouvérent le Baron de Matzinguen & Pérégrin de Landberg. On

32 JOURNAL HELVETIQUE

en fit 37. Prisoniers, entr'autres le Comte de HABSBOURG & le Baron de BONSTETTEN. Le Comte de Toggenbourg se noia, en voulant se sauver dans un petit Bâteau. Le lendemain, 17. des Conjurés furent rompus. & 18. décapités. Le Comte de Habsbourg. & Ulrich de Bonstetten restérent Prisoniers. Les Zurichois s'emparérent ensuite de Raperswil, & peu après du Pais de la Marck, apartenant au Comte de Habsbourg. Ils se brouillérent aussi avec les Villes d'Alsace, & s'atirérent un grand nombre d'Ennemis sur les bras. Albert d'Autriche, Parent des Comtes d'Habsbourg, qui étoit Haut Seigneur du Pais de la Marck & de Raperswil, prit le parti de ses Vassaux, & déclara la Guerre à Zurich. Ce qui l'engagea, comme Ville Impériale, de porter ses plaintes & de demander secours à l'Empereur CHARLES IV. Ce Prince répondit aux Zurichois qu'il ne pouvoit emploier que ses bons ofices, pour la pacification de leurs diférens. N'aiant aucune espérance de ce côté là, ils résolurent de s'allier avec les Cantons de Lucerne, Uri, Schwitz & Underwald, pour maintenir leur commune liberté. Ceux ci considérans qu'en s'unissant ainsi, ils seroient plus en état de se défendre contre ceux qui voudroient les oprimer, reçûrent agréablement la demande que les Zurichois leur firent par leurs Députez. Les quatre Cantons envoiérent peu après leurs Députez à Zurich, avec Plein - pouvoir de conclure cette Alliance. Elle fut arrêtée au Mois d'Avril 1351. & rédigée en Instrument autentique au Mois de Mai suivant. Et quoique la Ville de Zurich soit la cinquiéme qui entra dans l'Alliance du Corps Helvétique, les autres quatre Cantons lui donnérent le prémier rang, comme étant la plus puissante, & elle l'a conservé jusques à aujourd'hui. Le Canton de Lucerne reserva expressément dans cette Alliance les Droits des Ducs d'Autriche.

Ce Traité irrita extrèmement Albert d'Autriche, qui se disposa à faire la Guerre aux cinq Cantons Alliez, en commençant par le Siége de Zurich. Pour cèt efet, il assembla une Armée de 20000. Hommes de pied & de 2000. Chevaux. Il avoit dans son Camp, Louis de Brandebourg, Frederich Duc de Teck, le Duc d'Ursilingue, le Burgrave de Nuremberg, Evrard Comte de Wistemberg, Général de l'Armée, & 25. autres Comites, entre lesquels étoient ceux d'Ottingen, de Furstemberg, de Tierstein, de Habsbourg, de Kibourg, de Neûchâtel, de Nidau, d'Arberg, de Fribourg, de Zolern &c. Les quatre Cantons, d'un autre côté, envoiérent des Troupes à Zurich, pour renforcer la Garnison. Nous verrons un autre Mois quelles furent les suites de tous ces grands préparatifs de Guerre.

AVIS

AVIS LITERAIRES

RS. BOVSQVET & Comp. Libraires à Lausanne con inuent leur Edition de l'excellent Ouvrage intitulé: Défénse de la Religion tant naturelle que révèlée, contenant des Extraits des Discours prononcés pour la sondation de Mr. ROBERT BOILE, saits par Mr. GILBERT BVRNET, & traduits de l'Anglois par Mr. ARMAND DE LA CHAPELLE. Le premier Tome de cette Edition paroitra vers le milieu du Mois prochain. Elle sera en grand in 8vo. & en beaux & gros Caractères convenables aux Personnes à qui les petites impressions fatiguent la vuë. On païera 22. Sols du Volume, Argent de Berne, & on les trouvera à ce prix à Neûchâtel chez Mr. BOIVE, Libraire.

Les mêmes Libraires de Lausanne, annoncent aussi, qu'ils ont sous Presse le 7. Volume des Lettres Juives, à la tête duquel sera placé le Portrait de l'Auteur. Ils promettent, dans ce Suplément des augmentations, qui ne sont point dans l'Edition de Hollande, avec une Table générale de tout l'Ouvrage; & ils ajoutent que leur Edition est présérable, pour le Papier & le Caractère à celle de la Haie.

C'est au Public à en décider.

Juillet 1738. LOGOGRIPHE.

D'Ix Lettres font montout; dévine moi Lecteur. Je vai t'aider: Primo sache que l'Eloquence, Et celui qui prétend au titre d'Orateur,

Doit se garder de ma présence. Je change quand on prend partie, seulement, De mon total: Ceci se fait en transposant Sans ordre tous mes pieds. D'abord je suis sigure Mathématique; puis humaine nourriture; Deux, huit, dix, Animal jadis plus honoré.

Mais aujourd'hui fort méprifé; Neuf, huit, trois avec deux, je règnois dans le Monde; Un, deux, cinq j'avance dans l'onde;

Un, deux, cinq j'avance dans i onde;
Un, quatre, trois, six, dix, bon pour le Vosageur;
Trois, six, deux, neuf, huit, dix, signe de grand malheur;
Neuf, sept, de mon amour malheureuse Victime;
Trois, deux, neuf avec huit, j'ai commis un grand crime;
Un, six, sept, cinq, neuf, huit & dix, chére aux Bûveurs;
Trois, six, neuf, huit & dix, j'oste d'étranges mœurs;
Un, six, neuf, dix & huit, Animal domestique;
Trois, deux, cinq, six, je suis Caractère Hébrasque;
Cinq, neuf & dix, je suis du Peuple volatil,

Et l'on m'acuse de babil;

Neuf, dix, deux avec huit, autrefois un saint Homme, Que dans l'Eglise encore on chomme;

Cinq, sept, un, six & dix, presque dans tout habit; Six, deux, neuf, huit & dix, suite d'un grand dépit. Voila, Lecteur, asses de mes métamorphoses.

> Je renferme encore autres choses; Mais pour ne pas trop t'ennuier, Dévine-moi, pour m'éviter.

LE mot du Logogriphe de Juin est LIEVRE PIERRE A FUSIL & PUCE sont ceux des Enigmes du même Mois.

TABLE

CRitique de la Critique de Mr. de Voltaire sur les les de Pascal.	en-
lées de Pascal.	3.
Seconde Lettre sur la Philosophie de Mr. de Leibnitz.	15.
Refléxions sur les Ancres, par Mr. Daniel Bernoulli	37•
Ode sur les Poëtes modernes.	43.
Epigramme sur les Jésuites.	46.
Les Avantages du Beau Sexe, Autre Epigramme.	47.
La folie des Hommes, Rondeau.	47-
Histoire d'une jeune Dame Romaine & d'un Oficier Es	
gnol.	48.
Spectacles-	65.
Compliment à S. E. M. le Comte de Lautrec, par le	Sr.
De Frainville	65.
Autre du même pour la Cloture du Thèatre à Genève	66.
Lettre aux Journalistes	69.
Extrait d'une Lettre de Londres sur la Comédie.	69.
Fragmens Historiques de la Ville & République de Lucern	
Avis sur le Traite de la Réligion naturelle & révelée,	
fur les Lettre Juives de l'Edition de Lausanne.	84.
Logo griphes & Enigmes.	85.

ERRATA DE MAI.

Pag. 432. 1. 27. sorte, lisés, force.

p. 434 l. penult. à lifés, &

p. 436. l. 16. soupir, lisés, souris.

P. 437. l. penult. ces, lisés, ses.

p. 438. l. 13. qui n'est malheureusement pas , lisés, qui malheureusement n'est pas.

ERRATA DE JUILLET

P. 17. 1. 22. de Mathématiques, lisés, des Mathématiques, 19. 1. 5. Savans proposé, éfacés proposé.

2. 33.1. 18. de quelques grands Cercles, ajoutés que décnivoient les Cioux.

AVIS

E Sr. D'EIRINIS, Docteur & Professeur Grec, mort dei puis peu en Suisse, à l'âge de 103. ans, a exercé la Médecine & la Chimie avec beaucoup de succès dans plus sieurs Villes de l'Europe, & spécialement à Paris, à Dijonà Genève, & en plusieurs Villes de Suisse. Il a fait en ... tr'autres, dans ces demiéres, des découvertes trés utiles de divers Mineraux, & nommément d'un Bithume d'Afphalt fort en ulage dans la Médecine. Ce Docteur, pendant son séjour à Paris, v fit imprimer un Ouvrage en quatre Langues à l'honneur de LOUIS XIV. Il auroit eté facheux pour le Public que les Secrets qu'il possedoit eufsent été perdus : mais henreusement il les a transmis au Sr. Deirinis son Fils, qui est présentement à Berne. Il possede entr'autres la connoissance du Végetable, du Mineral & de l'Animal, demême que la composition de plusieurs Remèdes, qui étoient particuliers à son Pere, & la manière de traiter diverses Maladies trés dificiles. Il distribue actuellement les

Remèdes suivans, qui sont de sa composition.

Le LAXATIVUM VIVUM, tiré par extrait des plus fines Drogues du Levant. Il est fort dur & fe conserve plus de Les Boëtes sont de 3. de 4. ou de 6 Prises, qui se partagent avec le Couteau : Celles de 6. Prises se vendent um Ecu blanc, & les autres à proportion : Elles sont bien cachetées, & le nombre des Prises marqué dessus. Ce Remède est un excellent préservatif contre l'Apoplexie. Il aide à purifier la Masse du sang; il ouvre les Obstructions qui s'oposent à sa circulation; il embaume les Parties internes, qui le trouvent infectées ; il évacue la Bile, & purge doucemens par les Urines & par les Selles, suivant les humeurs qu'il rencontre ; il procure le sommeil, & subvient aux Léthargiques; il soulage les grandes Douleurs de Tête, décharge les humeurs, qui afectent la vue, dissout les Vers, & autres corruptions du Corps, sans préjudicier à l'Estomach. Il soulage ceux qui ont des dificultés d'Urine, ou qui se ressentent de Maux vénériens. Il convient aux Squinancies , & l'Hidropisse, à l'Asme, aux Crachemens de sang, au Rhumatisme, & plusieurs Gouteux mêmes en ont été soulagés. Il est bon dans les Pleurésies, en le prenant dans le commencement. Pour toutes ces Maladies, il en faut prendre une Prise, & continuer jusqu'à trois fois si le Mal l'exige. en laissant à châcune un jour d'intervale. Il en faut donner ame petite Dose aux Enfans, par exemple à ceux qui sont

agés de trois ans la grosseur d'une demi sève. Les Fettalieres enceintes peu vent en prendre la Demi Prise, demênte que les Personnes faciles à purger. Les Personnes du Sexe, qui ne sont pas bien règlées peuvent s'en servir utilement. Ce Remède se prend une heure ou deux après le soupé to On le rape dans du Miel, ou de la Raisinée: On boit ut Verre de Vin ensuite, & le lendemain on use de Bouillon, comme dans les autres Purgations. Il faut s'abstenir de sentre l'Air, pendant qu'il opére.

Le SEL DE CORAIL, qu'il vend aussi, est propre à purisser le sang. Il aide à dissource la Gravelle; il soulage les Maux de Reins. & fait cesser la saim canine. On met une Prise de Sel instituter dans une Bouteille de Vin blane, qui prend la couleur de l'Eau de la Mer. Il en sau boire un Verre après chaque Repas, sans remuer la Bouteille, & la rempsir de Vin à mesure que l'on en boit. Cette Prise peut

Tervir pour 15. jours. Le Prix est de 30. Sols.

Il a de plus un SUCRE AROMATIQUE, qui guétit les mauvaises haleines, & fortifie l'Estomac. On en prend chaque matin la grosseur d'une sève, & on peut resterer deux à trois fois par jour. Il y a des Boëtes de 10. batz & de 20. batz.

On trouve encore chez lui une POUDRE ASTRALE spécifique contre le Scorbut. Elle afermit les Dents & fortifie les Gencives; elle enlève les Boutons du Visage; elle éface les tâches & les inflamations des yeux, & fortifie la vue. On met tremper cette Poudre dans de l'Eau de Pluse, avec laquelle on lave ou gargarise les parties malades. Lea Boëtes sont de 15. batz & d'un Ecublane.